Impact Assessment Agency of Canada | Agence d'évaluation d'impact du Canada

Agence d’évaluation d’impact du Canada

Rapport sur les résultats ministériels 2025-2026

L’honorable Julie Dabrusin, C.P., députée
Ministre de l’Environnement, du Changement climatique et de la Nature et ministre responsable de l’Agence d’évaluation d’impact du Canada

Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, 2026

Cette publication peut être reproduite à des fins d'utilisation personnelle ou à l'interne sans autorisation, dans la mesure où la source est indiquée en entier. Toutefois, la reproduction multiple de cette publication en tout ou en partie à des fins de redistribution nécessite l'obtention préalable d'une autorisation écrite de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0H3, ou information@iaac-aeic.gc.ca.

Numéro au catalogue : En104-20F-PDF

ISSN : 2563-3597

Also available in English under the title: 2025-26 Departmental Results Report

Rapport sur les résultats ministériels 2025-2026 de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada

Table des matières

- En un coup d'œil
- Message de la ministre
- Message du président
- Résultats : nos réalisations
  - Responsabilité essentielle 1 : Évaluation d'impact
  - Services internes
- Dépenses et ressources humaines
  - Dépenses
  - Financement
  - Faits saillants des états financiers
  - Ressources humaines
- Tableaux de renseignements supplémentaires
- Dépenses fiscales fédérales
- Renseignements ministériels
- Définitions

Remarque : L'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) a utilisé son outil d'intelligence artificielle générative (ChatGPT) pour appuyer l'élaboration du contenu de ce rapport. Un être humain a revu et validé tout le contenu généré par l'intelligence artificielle.

En un coup d'œil

Le présent rapport sur les résultats ministériels présente les réalisations réelles de l'AEIC par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans son Plan ministériel 2025-2026.

Ces résultats cadrent avec les priorités énoncées dans la lettre de mandat du 21 mai 2025 émanant du premier ministre, ainsi qu'avec la vision, la mission, la raison d'être et le contexte opérationnel de l'AEIC.

Principales priorités

L'AEIC a cerné les principales priorités suivantes pour 2025-2026 :

- Mettre en place un régime d'évaluation d'impact efficace et crédible qui permette de respecter les engagements pris par le gouvernement et la ministre de réaliser rapidement les projets, de prendre des décisions sur les grands projets dans un délai de deux ans et d'aller de l'avant dans l'esprit « un projet, une évaluation ».
- Maximiser la collaboration et le partenariat avec les Autochtones dans les évaluations d'impact en formant et en maintenant des partenariats significatifs et des processus de collaboration, en fournissant un soutien aux capacités des personnes autochtones, en évitant les doubles emplois entre les processus fédéraux et provinciaux et en tirant parti des consultations existantes à des fins multiples. Cela veut dire qu'il faut également favoriser la participation des Autochtones aux grands projets afin de s'assurer que les détenteurs de droits des Premières Nations, des Inuits et des Métis participent aux efforts de construction accélérés déployés par le Canada.
- Améliorer la gestion des effets potentiels d'un projet donné en étudiant davantage les effets cumulatifs grâce à la réalisation d'évaluations régionales, ainsi que d'évaluations stratégiques des politiques, plans, programmes ou questions fédérales liées aux évaluations d'impact.
- Renforcer les services internes pour soutenir la mise en œuvre des priorités, des programmes et des initiatives de l'AEIC.

Faits saillants

Grâce à ses efforts en 2025-2026, l'AEIC a montré que l'on peut favoriser simultanément la croissance économique et l'élaboration de projets respectueux de l'environnement qui contribuent à bâtir notre pays, en appuyant ainsi la certitude en matière d'investissement et la prospérité du Canada à long terme. L'AEIC a réussi à faire progresser l'engagement du gouvernement fédéral d'éliminer le fardeau administratif et d'atteindre son objectif « un projet, une évaluation ». Elle a amélioré la rapidité et l'efficacité des processus d'examen fédéraux en réduisant le double emploi et en rationalisant les évaluations des grands projets tout en maintenant une surveillance réglementaire rigoureuse et en protégeant les droits des peuples autochtones. Elle a renforcé ses partenariats avec plusieurs provinces grâce à la création de nouvelles ententes de collaboration qui ont pour effet de diminuer le chevauchement des règlements et d'harmoniser les processus d'examen fédéraux et provinciaux. Enfin, elle a trouvé des façons innovantes de clarifier les exigences en matière d'information et de rendre les examens de projets plus prévisibles pour les promoteurs.

- Total des dépenses réelles (y compris les services internes) : 109 107 720 $
- Nombre total d'équivalents temps plein (y compris les services internes) : 572

Pour obtenir des renseignements détaillés sur les dépenses totales et les ressources humaines de l'AEIC, consultez la section Dépenses et ressources humaines de ce rapport.

Sommaire des résultats

Voici un sommaire des résultats atteints par l'AEIC en 2025-2026 dans sa « responsabilité essentielle » (son principal secteur d'activité).

Responsabilité essentielle 1 : Évaluation d'impact

Dépenses réelles : 82 421 489 $

Ressources humaines réelles : 408

Accélérer les grands projets et améliorer l'efficacité réglementaire

- L'AEIC a fait progresser de nouvelles ententes de collaboration avec les provinces afin de réaliser son engagement « un projet, une évaluation ».
- L'AEIC a renforcé la coordination fédérale en soutenant le Bureau des grands projets (BGP) concernant les grands projets qui lui sont soumis et qui font également l'objet d'une évaluation d'impact.
- Assuré la coordination des autorisations fédérales, y compris la délivrance de permis et la consultation de la Couronne, pour un total de 20 projets assujettis au régime fédéral d'évaluation d'impact, afin d'améliorer l'efficacité réglementation et la prévisibilité.
- L'AEIC a restructuré les processus d'évaluation d'impact du gouvernement fédéral pour soutenir l'engagement de ce dernier à raccourcir les délais en axant les examens sur les enjeux fédéraux essentiels, en réduisant le chevauchement grâce à des lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact simplifiées, et en renforçant l'harmonisation avec les exigences provinciales.
- L'AEIC a rendu 18 décisions d'évaluation finales au cours de l'exercice financier avec un délai total moyen d'environ sept mois.
- L'AEIC a réduit le délai moyen des décisions préliminaires relatives à l'évaluation d'impact qui déterminent si une évaluation complète est nécessaire, le faisant passer de 85 jours en 2024-2025 à 68 jours en 2025-2026.
- L'AEIC a renforcé la collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux sur les grands projets et a réduit le chevauchement réglementaire, notamment en coordonnant les exigences d'évaluation pour le projet d'extension de Fording River et en diminuant d'environ 70 % les conditions fédérales proposées pour le projet de revitalisation d'Eskay Creek.

Promouvoir la réconciliation et les partenariats avec les Autochtones

- L'AEIC a fait progresser les approches collaboratives pour la réalisation d'évaluations régionales grâce à des initiatives d'élaboration conjointe, comme la rédaction conjointe du rapport d'étape de l'évaluation régionale dans la région du Cercle de feu avec les Premières Nations et l'élaboration conjointe du mandat pour l'évaluation régionale de la région du fleuve Saint-Laurent.
- L'AEIC a favorisé la participation significative des Autochtones en offrant 6,6 millions de dollars en aide financière aux participants des évaluations, 15,4 millions de dollars aux

initiatives de renforcement des capacités des Autochtones et 1,3 million de dollars au soutien de la mobilisation sur l'élaboration de politiques.
- L'AEIC a fait progresser l'engagement du gouvernement du Canada à promouvoir la réconciliation par sa consultation et sa mobilisation des Autochtones autant sur des évaluations d'impact fédérales que sur des priorités plus générales, et son approche a fréquemment été reconnue comme une pratique exemplaire de consultation fédérale.

Bâtir un lien de confiance et de collaboration avec le public

- L'AEIC a renforcé sa mobilisation des partenaires autochtones, des provinces, de l'industrie, des promoteurs de projets, des organisations environnementales, de ses organes consultatifs et du public en les tenant directement informés de la restructuration des processus d'évaluation d'impact, ce qui a augmenté la confiance à l'égard du régime fédéral d'évaluation d'impact et a généré des commentaires positifs concernant l'approche simplifiée, efficace et efficiente de l'AEIC.
- L'AEIC a déployé des efforts de communication proactive et a lutté contre la mésinformation et la désinformation afin de renforcer la confiance du public envers les évaluations d'impact et le programme d'efficacité réglementaire grâce à une mobilisation soutenue des intervenants, une sensibilisation stratégique des médias et à des campagnes ciblées.

Moderniser l'AEIC afin de produire des résultats pour les Canadiens

- Grâce à un remaniement organisationnel stratégique, à la gestion des postes vacants, à la restriction de l'embauche et à l'attrition, l'AEIC a respecté ses obligations de l'examen exhaustif des dépenses en 2025-2026 tout en continuant à donner suite aux priorités gouvernementales.
- L'AEIC a poursuivi la réalisation de son programme de modernisation numérique en adoptant et en mettant en œuvre l'intelligence artificielle et d'autres innovations en matière de processus, ce qui a compris la création de solutions permettant de rédiger des résumés en langage clair, de simplifier les processus d'examen, d'automatiser les essais et d'améliorer les outils de coordination de la délivrance des permis.
- L'AEIC a contribué à rehausser la prestation des services en améliorant le Registre canadien d'évaluation d'impact (le Registre) et les systèmes de notifications du public, ce qui a bonifié l'accessibilité, la transparence et l'expérience utilisateur.

Pour en savoir plus sur les activités liées à l'évaluation d'impact de l'AEIC, consultez la section « Résultats : nos réalisations » du présent rapport.

Message de la ministre



L'honorable Julie Dabrusin, C.P., députée
Ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature et ministre responsable de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada

En tant que ministre responsable de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC), j'ai le plaisir de présenter le rapport sur les résultats ministériels 2025-2026. Ce dernier décrit les résultats stratégiques réalisés par l'AEIC cette année en vue d'évaluer plus rapidement les grands projets tout en veillant à la protection de l'environnement et des droits des peuples autochtones.

La situation économique de notre pays évolue rapidement, et le gouvernement du Canada doit poser des gestes prompts et concrets afin de bâtir un Canada fort dès maintenant et pour les générations futures. Pour y parvenir, nous devons harmoniser nos priorités environnementales et économiques afin de favoriser la prise de décisions opportunes en matière de développement tout en protégeant la nature. Le Canada montre au monde entier qu'il est un endroit sûr et stable pour investir en prenant les mesures nécessaires pour mettre en place un système de réglementation prévisible, efficace et rapide pour le développement de projets, tout en conservant la rigueur à laquelle s'attendent les Canadiens.

L'AEIC travaille avec diligence vers la réalisation de cet objectif pivot. En collaborant avec le Bureau des grands projets et ses partenaires fédéraux, elle met en œuvre des mesures d'efficacité afin d'éviter le dédoublement des processus et de rationaliser l'évaluation fédérale des grands projets, à coordonner ces évaluations avec les processus de délivrance de permis, et de finir l'examen des projets à une vitesse jamais vue depuis des décennies.

Durant l'exercice, l'AEIC a rendu 18 décisions d'évaluation finales pour des projets en cours d'examen, ce qui appuie la réalisation de nouveaux investissements totalisant plusieurs milliards de dollars et la création de centaines d'emplois partout au pays. Au cours de la même période, 22 projets ont été intégrés au système d'évaluation d'impact, soit plus que le double du nombre de projets moyen depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'évaluation d'impact (LEI) en 2019. Cette hausse importante est la preuve que les promoteurs ont confiance en nos méthodes, sont prêts à investir au Canada et font confiance à l'expertise de l'AEIC pour soutenir le développement responsable dans le pays.

En effet, le développement responsable a toujours été au cœur de l'évaluation d'impact. Par exemple, lorsque l'AEIC identifie et atténue les impacts environnementaux potentiels d'un projet sur des domaines relevant de la compétence fédérale, tels que les poissons et leur habitat, les espèces aquatiques et la pollution marine transfrontalière, elle contribue à protéger les ressources naturelles et la biodiversité du Canada pour les générations futures.

L'AEIC a fait progresser de nouvelles ententes de collaboration avec les provinces afin de réaliser son engagement « un projet, une évaluation », améliorant sa façon d'atteindre des résultats et de tirer parti des approches collaboratives. Ce travail d'équipe limite le chevauchement et le fardeau

réglementaire sans compromettre la protection de l'environnement ni notre devoir de faire respecter les droits des peuples autochtones. À l'heure actuelle, l'AEIC travaille pour conclure des ententes avec les provinces restantes, les autres devant être signées au début de 2026-2027.

Le gouvernement du Canada reste fermement déterminé à protéger les droits des Autochtones et à prendre des mesures en vue de la réconciliation avec les peuples autochtones. Une consultation significative et une mobilisation active sont essentielles pour mener des évaluations d'impact et des évaluations régionales solides et approfondies. En 2025-2026, l'AEIC a fourni un soutien financier afin d'aider les communautés autochtones de tout le pays à participer aux processus d'évaluation, aux initiatives de renforcement des capacités et à l'élaboration de politiques.

En continuant sur la lancée des réalisations de cette année, nous sommes bien placés pour poursuivre notre travail fondamental à l'avenir. Le présent rapport résume les mesures entreprises pour garantir que notre pays puisse soutenir les Canadiens et leur famille, favoriser sa croissance économique, et maintenir sa capacité concurrentielle.

Message du président



Terence Hubbard
Président, Agence d'évaluation d'impact du Canada

En tant que président de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC), c'est avec fierté que je vous présente notre rapport sur les résultats ministériels pour l'exercice 2025-2026, lequel présente les réalisations et les réussites les plus significatives de l'AEIC au cours de la dernière année.

Le gouvernement du Canada a été clair : la rationalisation de l'évaluation d'impact fédérale et l'avancement des grands projets à l'appui du développement responsable figurent parmi les priorités du pays. Le travail de l'AEIC est valorisé et a des retombées concrètes pour les Canadiens. L'expertise et l'agilité de l'AEIC lui permettent de se concentrer sur ce qui importe le plus : réaliser en temps voulu des évaluations de grande qualité qui soutiennent le développement économique, protègent l'environnement, et préservent l'engagement du gouvernement de faire équipe avec les peuples autochtones.

Lorsque le Conseil du Trésor a lancé, en juillet 2025, un examen pangouvernemental visant à éliminer le fardeau administratif, l'AEIC était déjà en train de trouver des solutions novatrices pour réaliser des évaluations d'impact plus efficaces et rendre l'examen des projets plus prévisibles pour les promoteurs.

L'AEIC réalise de grands progrès dans la restructuration de ses processus d'examen, ce qui nous permet d'effectuer plus rapidement des évaluations plus efficaces tout en respectant les exigences législatives. En concentrant nos efforts sur les domaines de compétence fédérale, nous avons réalisé des résultats positifs pour les Canadiens. En effet, l'année dernière, nous avons rendu 18 décisions d'évaluation finales dans un délai d'environ sept mois en moyenne. Ces

décisions tracent la voie vers la croissance industrielle et l'investissement au Canada, et montrent notre rôle capital dans la progression du programme économique du gouvernement du Canada.

Conformément à son engagement « un projet, une évaluation, » l'AEIC a conclu de nouvelles ententes de collaboration provinciale avec l'Ontario, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard. Ces ententes renforcent l'harmonisation entre les gouvernements fédéral et provinciaux, réduisent le chevauchement, et augmentent la prévisibilité pour les promoteurs lors des examens de projets. L'AEIC a également tiré parti des processus provinciaux pour rationaliser les lignes directrices propres à chaque projet, en s'assurant qu'elles se concentrent sur les questions importantes au cœur de la prise de décisions au fédéral.

Des processus de consultation solides et efficaces reposent sur l'établissement de relations constructives. Au fil des ans, l'AEIC a établi des relations de confiance avec les communautés autochtones partout au Canada et notre approche est reconnue comme une pratique exemplaire en matière de consultation fédérale. Nos relations basées sur l'entraide avec nos partenaires autochtones ont mené à la réalisation de nombreuses initiatives couronnées de succès cette année, comme l'élaboration conjointe et la publication du rapport d'étape de l'évaluation régionale dans la région du Cercle de feu et la rédaction conjointe du mandat pour l'évaluation régionale de la région du fleuve Saint-Laurent. Une fois terminées, ces évaluations régionales s'accompagneront de recommandations fondées sur les données et contribueront à guider l'examen de futurs projets et la prise de décisions.

Dans le contexte de l'examen exhaustif des dépenses du gouvernement du Canada, l'AEIC a réorganisé ses ressources pour consolider sa structure et ses processus, et a trouvé des mesures d'efficacité et d'économie des coûts, sans compromettre sa capacité à mettre en œuvre les priorités du gouvernement fédéral.

Même si nous priorisons la rationalisation des processus, la réduction du chevauchement et les gains d'efficacité, une chose ne change pas : les contributions bénéfiques de l'AEIC continuent d'appuyer le développement responsable du Canada et de garantir l'avancement des grands projets d'une manière qui protège l'intérêt public des Canadiens.

Résultats : nos réalisations

Responsabilités essentielles et services internes

- Responsabilité essentielle 1 : Évaluation d'impact
- Services internes

Responsabilité essentielle 1 : Évaluation d'impact

Dans la présente section

- Description
- Répercussions sur la qualité de vie
- Progrès à l'égard des résultats
- Renseignements sur les résultats
- Principaux risques
- Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus
- Priorités gouvernementales connexes
- Répertoire des programmes

Avertissement : Dans le discours du Trône 2025, le gouvernement du Canada s'est engagé à réduire le délai de réalisation des évaluations de cinq à deux ans, le tout en continuant de se conformer aux normes environnementales canadiennes reconnues mondialement et d'honorer ses obligations constitutionnelles envers les peuples autochtones. L'AEIC a restructuré ses processus en vertu de la LEI pour faciliter l'achèvement des évaluations d'impact fédérales et la prise de décisions réglementaires en deux ans. Elle a notamment rationalisé les processus d'évaluation et assuré leur coordination, mis en œuvre des ententes de collaboration, et réduit le chevauchement des processus fédéraux et provinciaux afin de soutenir la réalisation d'examens efficaces en un seul processus. Par conséquent, le 1er avril 2026, l'AEIC a modifié son cadre ministériel des résultats (CMR), ce qui a entraîné la mise à jour de la description de sa responsabilité essentielle, pour la faire correspondre aux processus restructurés ainsi qu'aux priorités du gouvernement concernant le régime fédéral d'évaluation d'impact.

Pour que les processus d'évaluation répondent aux besoins de tous les Canadiens, le gouvernement du Canada, soutenu par l'AEIC et en collaboration avec les provinces et les groupes autochtones, propose de modifier les lois, les règlements et les politiques afin de remplir son engagement à rendre les décisions dans des délais convenables. En attendant l'entrée en vigueur

de toute modification de la LEI, l'AEIC continuera d'appliquer cette dernière telle qu'elle est actuellement rédigée.

Description

Pour favoriser la durabilité, l'Agence entreprend des évaluations fédérales de grande qualité des projets proposés, fondées sur les renseignements scientifiques et le savoir autochtone, afin d'évaluer les effets sanitaires, sociaux, économiques et environnementaux, ainsi que les effets sur les peuples autochtones et leurs droits. Ces évaluations éclairent les décisions du gouvernement quant à savoir si un projet proposé est d'intérêt public. L'Agence mène des activités de conformité et d'application de la loi pour s'assurer que les promoteurs respectent la législation, y compris les conditions figurant dans les déclarations de décision[1].

Répercussions sur la qualité de vie

Cette responsabilité essentielle contribue au domaine « Environnement » du Cadre de qualité de vie pour le Canada, notamment les indicateurs « Qualité de l'eau des cours d'eau canadiens, » « Satisfaction à l'égard de l'environnement local » et « Indice des espèces canadiennes », en veillant à ce que les effets négatifs potentiels des grands projets soient compris et atténués en faveur d'un développement responsable et durable.

Elle contribue également au domaine « Saine gouvernance », et plus précisément aux indicateurs suivants :

- « Confiance à l'égard des institutions » grâce à la réalisation d'évaluations d'impact de grande qualité permettant d'évaluer rapidement et efficacement les effets positifs et négatifs potentiels relevant d'un domaine de compétence fédérale, ce qui est essentiel pour garantir la confiance envers le régime fédéral d'évaluation d'impact;
- « L'autodétermination des Autochtones » grâce à des activités qui visent à renforcer le partenariat et la collaboration avec les peuples autochtones, ainsi que leur leadership dans la conduite des évaluations d'impact.

[1] Le libellé de cette responsabilité essentielle a été ajusté dans le Plan ministériel 2026-2027 pour s'assurer qu'il est conforme à la loi modifiée et aux processus restructurés. La description mise à jour de la responsabilité essentielle de l'AEIC, telle que présentée dans le Plan ministériel 2026-2027, est : « L'Agence d'évaluation d'impact du Canada facilite le développement de projets désignés grâce à des évaluations régionales, stratégiques et propres à des projets efficaces et efficientes, menées en coopération avec d'autres instances. Les évaluations propres à des projets sont axées sur des projets complexes et sur l'atténuation des effets négatifs importants relevant de la compétence fédérale qui peuvent être causés par ces projets afin de permettre leur développement tout en protégeant l'environnement et les droits des peuples autochtones. »

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente le rendement du ministère par rapport à ces cibles pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle 1 : évaluation d'impact.

Le tableau 1 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié à « les projets désignés allant de l'avant favorisent la durabilité » au cours des trois derniers exercices.

Tableau 1 : Les projets désignés allant de l'avant favorisent la durabilité

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Pourcentage de projets pour lesquels les rapports indiquent que les mesures d'atténuation énoncées dans la déclaration de décision permettent de remédier efficacement aux effets négatifs du projet	90 %	Mars 2026	2023-2024 : 100 % 2024-2025 : 100 %* 2025-2026 : 100 %**
* Sur les 14 projets pour lesquels des résultats de suivi du programme ont été obtenus en 2024-2025, tous ont démontré que la vaste majorité des mesures d'atténuation étaient efficaces contre les effets négatifs. ** Des résultats de suivi ont été soumis pour 18 projets pendant l'année de déclaration 2025-2026. Les mesures d'atténuation associées à tous les programmes de suivi des projets ont en moyenne une efficacité modérée ou élevée.			

Le tableau 2 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié à « les intervenants et les groupes autochtones participent de façon significative au processus d'évaluation » au cours des trois derniers exercices.

Tableau 2 : Les intervenants et les groupes autochtones participent de façon significative au processus d'évaluation

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Pourcentage d'intervenants et de groupes autochtones participant à des activités de mobilisation et de consultation liées à l'évaluation qui reconnaissent avoir été mobilisés de manière significative dans le processus d'évaluation	90 %	Mars 2026	2023-2024 : 88 % 2024-2025 : 78 %* 2025-2026 : 41 %**
* Bien que la cible de 90 % n'ait pas été atteinte, des efforts continuent d'être faits pour améliorer ces résultats. La baisse de 10 % du résultat par rapport à celui de 2023-2024 (88 %) pourrait être partiellement attribuée par les faibles taux de réponse au sondage. Les résultats de l'indicateur de 2024-2025 ne comprennent pas les groupes autochtones, parce que l'approche utilisée pour recueillir leurs commentaires était en révision en 2025-2026			

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
pour veiller à ce qu'elle continue de respecter l'orientation du gouvernement en matière d'évaluation d'impact fédérale. ** La cible de 90 % n'a pas été atteinte en 2025-2026. Bien que la participation soit passée de 15 répondants en 2024-2025 à 40 répondants, les résultats du sondage étaient plus polarisés et présentaient des taux de satisfaction et d'insatisfaction similaires, ce qui a pu contribuer à baisser la note globale. Cette hausse de répondants pourrait avoir fait ressortir une plus grande variété de points de vue. Les résultats peuvent également être influencés par des facteurs extérieurs au processus de mobilisation, comme la perception des répondants quant aux résultats des consultations et leur expérience générale du processus d'évaluation d'impact. Les résultats de l'exercice 2025-2026 n'incluent pas les groupes autochtones, puisque l'approche choisie pour recueillir leurs commentaires a été modifiée à la suite de mises à jour du Cadre ministériel des résultats. À partir de 2026-2027, un processus de collecte de données sera élaboré et mis en œuvre pour assurer le respect de l'orientation du gouvernement en matière d'évaluation d'impact fédérale.			

Le tableau 3 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié à « de l'information scientifique et fondée sur des données probantes, ainsi que le savoir autochtone sur les principaux effets sanitaires, sociaux, économiques et environnementaux, sont disponibles pour éclairer les processus d'évaluation de projet, y compris les rapports d'évaluation d'impact, les décisions et les conditions » au cours des trois derniers exercices.

Tableau 3 : De l'information scientifique et fondée sur des données probantes, ainsi que le savoir autochtone sur les principaux effets sanitaires, sociaux, économiques et environnementaux, sont disponibles pour éclairer les processus d'évaluation de projet, y compris les rapports d'évaluation d'impact, les décisions et les conditions

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Pourcentage d'intervenants et de groupes autochtones qui reconnaissent que les renseignements scientifiques et factuels, et les connaissances autochtones sur les principaux effets sanitaires, sociaux, économiques et environnementaux sont accessibles	60 %	Mars 2026	2023-2024 : 99 %* 2024-2025 : 83 %* 2025-2026 : 56 %**

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
* Les résultats de 2023-2024 et de 2024-2025 n'incluent pas les groupes autochtones, parce que l'approche utilisée pour recueillir leurs commentaires était en révision en 2025-2026 pour veiller à ce qu'elle continue de respecter l'orientation du gouvernement en matière d'évaluation d'impact fédérale. ** La cible de 60 % n'a pas été atteinte en 2025-2026. La participation a augmenté de façon substantielle, passant de 15 répondants au sondage de mobilisation publique en 2024-2025 à 40 répondants en 2025-2026. Des notes plus faibles attribuées à plusieurs énoncés du sondage ont toutefois entraîné une baisse de la note globale moyenne de l'indicateur, malgré le fait que les réponses positives restent plus nombreuses que les réponses négatives. Les résultats de 2025-2026 n'incluent pas les groupes autochtones, puisque l'approche choisie pour recueillir leurs commentaires a été modifiée à la suite de mises à jour du CMR. En 2026-2027, un processus de collecte de données sera élaboré et mis en œuvre pour assurer le respect de l'orientation du gouvernement en matière d'évaluation d'impact fédérale.			

Le tableau 4 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié à « les processus d'évaluation d'impact respectent les droits et la culture des peuples autochtones, et l'engagement du Canada à travailler en partenariat avec eux » au cours des trois derniers exercices.

Tableau 4 : Les processus d'évaluation d'impact respectent les droits et la culture des peuples autochtones, et l'engagement du Canada à travailler en partenariat avec eux

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Pourcentage de groupes autochtones qui reconnaissent avoir une relation productive et collaborative avec l'AEIC	Au moins 70 %	Mars 2026	2023-2024 : Indisponible* 2024-2025 : Indisponible* 2025-2026 : Indisponible**
* Les résultats de l'indicateur sont indisponibles pour les exercices 2023-2024 et 2024-2025, parce que l'approche utilisée pour recueillir leurs commentaires était en révision pour veiller à ce qu'elle continue de respecter l'orientation du gouvernement en matière d'évaluation d'impact fédérale. ** Les résultats de l'indicateur sont indisponibles pour l'exercice 2025-2026 en raison de changements apportés à l'approche de collecte de données auprès des peuples autochtones à la suite de mises à jour du Cadre ministériel des résultats. À partir de 2026-2027, un processus de collecte de données sera élaboré et mis en œuvre pour assurer le respect continu de l'orientation du gouvernement en matière d'évaluation d'impact fédérale.			

L'onglet Résultats de la page Infographie pour l'AEIC dans l'InfoBase du GC présente des renseignements supplémentaires sur les résultats et le rendement liés au répertoire des programmes du ministère.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement à l'évaluation d'impact en 2025-2026 par rapport aux résultats prévus dans le Plan ministériel de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada pour l'exercice.

Les projets désignés allant de l'avant favorisent la durabilité

Résultats obtenus

- En 2025-2026, l'AEIC a recentré son processus de prise de décision, ses pratiques et ses documents associés sur les domaines de compétence fédérale. Elle a restructuré ses processus afin de faciliter l'achèvement des évaluations d'impact fédérales et la prise de décisions réglementaires en deux ans conformément à la LEI. Elle a notamment rationalisé les processus d'évaluation, renforcé la coopération intergouvernementale et réduit le chevauchement afin de soutenir la réalisation rapide d'examens efficaces en un seul processus.
- Les initiatives de modernisation de l'AEIC ont amélioré l'efficacité générale du système d'évaluation fédéral et soutenu l'objectif du gouvernement du Canada d'accélérer les décisions sur les projets prioritaires.
    - À la fin de l'exercice 2025-2026, l'AEIC a recensé 33 évaluations d'impact actives dans son système, dont 9 suspendues par le promoteur.
    - Le bon rendement de l'AEIC concernant la prise de décisions conformément à l'article 16 de la LEI a été maintenu, puisque 15 décisions ont été rendues dans un délai moyen de 68 jours, en excluant les périodes de suspension par les promoteurs. Le respect des délais prévus par la loi a renforcé la confiance envers le régime fédéral d'évaluation et a démontré que l'AEIC était en mesure de rendre des décisions rapidement pour les projets désignés.
    - De plus amples renseignements sont disponibles dans le résumé des évaluations, 2025-2026 de l'AEIC.
- Les promoteurs et les partenaires bénéficient d'une meilleure clarté grâce au processus d'évaluation d'impact restructuré. L'AEIC a testé les principaux éléments du processus au moyen de projets pilotes et d'initiatives de préparation opérationnelle en se concentrant sur l'amélioration de l'efficacité, la diminution du chevauchement et le repérage des problèmes importants au début du processus. Quelques points particuliers :
    - Mobilisation précoce des promoteurs, des autorités fédérales et des groupes autochtones; exigences de renseignements simplifiées et plus ciblées; et recours accru aux processus provinciaux, s'il y a lieu.
    - Mise en place de mesures de soutien à la préparation, de lignes directrices et d'une formation améliorées à l'intention des promoteurs, ainsi que d'une plateforme d'information interne centralisée pour favoriser l'uniformité et renforcer les capacités du personnel relativement au processus d'évaluation d'impact restructuré. Les leçons retenues des essais en situation réelle ont orienté les modifications des lignes directrices, de la gouvernance et de la conception du processus, ce qui témoigne de la possibilité de mener des évaluations plus ciblées,

rapides et coordonnées tout en maintenant une consultation significative et une analyse robuste.
    - Le lancement du programme interne de formation des Opérations a renforcé les capacités du personnel et a assuré l'application uniforme des processus dans toutes les régions. Cet investissement dans la préparation opérationnelle a augmenté la qualité et la prévisibilité des évaluations et a permis aux promoteurs de recevoir des directions claires et cohérentes à l'échelle nationale.
- L'AEIC a continué de mettre en œuvre son approche « un projet, une évaluation » en travaillant avec les provinces pour établir ses ententes de collaboration visant à limiter le chevauchement, à accélérer la construction des grands projets miniers, d'infrastructures et d'énergie, et à améliorer la prévisibilité des examens de projets tout en maintenant de fortes mesures de protection de l'environnement et des droits des Autochtones.
    - Au terme de l'exercice 2025-2026, quatre ententes avaient été finalisées avec l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard, et des ententes provisoires étaient confirmées avec l'Alberta, le Manitoba et Terre-Neuve-et-Labrador. Au début de l'année 2026-2027, d'autres ententes ont été signées et les ententes avec d'autres gouvernements demeurent en développement. Ces ententes consolident l'harmonisation entre les gouvernements fédéral et provinciaux et améliorent la prévisibilité des examens de projets.
    - Ces efforts sont également renforcés par de nouvelles initiatives liées aux infrastructures annoncées dans le budget 2025, qui modernisent la gouvernance des ports, renforcent la collaboration entre les corridors commerciaux de transport et s'attaquent aux obstacles à l'investissement dans des secteurs essentiels à la compétitivité commerciale du Canada et à sa souveraineté dans l'Arctique.
- Des parcours prévisibles pour l'élaboration de grands projets ont été mis en place grâce à des évaluations rapides et de haute qualité qui reposent sur des processus renforcés, une collaboration plus étroite avec les gouvernements et les partenaires autochtones, et des efforts coordonnés visant à garantir la contribution des projets désignés à la durabilité économique et environnementale.
    - En septembre 2025, la ministre a approuvé le projet de liquéfaction de gaz naturel et de terminal maritime Ksi Lisims LNG en vertu de la LEI, et a conclu que ses effets peuvent être justifiés dans l'intérêt public. Comme il s'agit du premier projet ayant subi un examen conjoint du gouvernement fédéral et de la Colombie-Britannique conformément aux lois mises à jour, les décisions coordonnées ont fourni aux investisseurs une indication claire de la prévisibilité réglementaire. Une fois approuvé, le projet est passé à l'étape post-décisionnelle, durant laquelle le BGP dirige la coordination fédérale avec la Colombie-Britannique, les groupes autochtones, et le promoteur, tandis que l'AEIC a appuyé le travail de suivi des effets du transport maritime, la participation des Autochtones à la supervision et à la surveillance, les initiatives régionales sur les effets cumulatifs, et les réponses juridiques à deux examens judiciaires.
- En appliquant des processus modernisés et en travaillant conjointement avec les gouvernements, l'AEIC a fait progresser des plans détaillés de délivrance des permis

(PDDP) pour accroître l'efficacité, la certitude et la coordination lors de la délivrance de permis fédéraux. Ces travaux ont compris la publication d'un premier PDDP conjoint avec la Colombie-Britannique, qui se fondait sur des processus provinciaux établis pour tracer des voies de délivrance de permis claires et prévisibles. À l'aide de cette approche, l'AEIC a trouvé des mesures permettant aux autorités fédérales de gagner en efficacité, a réduit les délais, et a appuyé l'objectif « un projet, une évaluation ». De surcroît, elle a publié trois PDDP dans le Registre et est en train d'élaborer activement d'autres en collaboration avec les promoteurs afin de les aider à s'y retrouver dans les processus de délivrance de permis fédéraux.

- L'AEIC a peaufiné les gabarits des lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact (LDIREI) de manière à simplifier les exigences pour les promoteurs et en le divisant en trois parties. Cela a permis d'élaborer un modèle de LDIREI nettement plus concis, adapté à chaque projet, d'apporter davantage de clarté sur les domaines d'intérêt relevant de la compétence fédérale, et à faciliter l'harmonisation avec les processus provinciaux et leur application aux grands projets pour réduire le double emploi et respecter le principe de l'objectif « un projet, une évaluation ». Voici quelques exemples :
    - Projet de dépôt souterrain en couches géologiques profondes du combustible nucléaire irradié du Canada : L'AEIC a travaillé conjointement avec le gouvernement de l'Ontario pour s'assurer que les LDIREI reflétaient l'entente de collaboration entre l'Ontario et le Canada en ce qui a trait à l'évaluation environnementale et à l'évaluation d'impact. L'élaboration collaborative des LDIREI avec l'Ontario a amélioré la clarté et l'harmonisation intergouvernementale.
    - Projet minier Shaakichiuwaanaan : Les LDIREI ont été produites par un comité d'évaluation conjoint avec le gouvernement de la Nation crie, et tirent profit des exigences provinciales pour rationaliser le processus.
    - Projet de revitalisation d'Eskay Creek : La participation des Autochtones a contribué à une potentielle diminution des conditions fédérales, ce qui montre qu'une mobilisation tôt dans le processus peut favoriser des examens efficaces et de haute qualité.
    - Projet 6 – Route toutes saisons reliant la Nation crie Manto Sipi, la Nation crie Bunibonibee et la Première Nation de God's Lake : La collaboration étroite avec le gouvernement du Manitoba et la forte implication des Autochtones a entraîné un examen efficace qui a permis au gouvernement fédéral de prendre des décisions rapidement au début de février 2026 en n'utilisant que 265 jours sur les 365 prévus par la loi. Grâce à cet examen efficace et bien coordonné, la ministre a pu déterminer dans les 100 jours que le projet n'aurait pas d'effets négatifs importants sur l'environnement.
- L'AEIC a travaillé sur un volume inégalé d'évaluations de projets nucléaires majeurs, notamment le projet de dépôt souterrain en couches géologiques profondes du combustible nucléaire irradié du Canada, le projet de nouvelle centrale nucléaire à Wesleyville et le projet de centrale nucléaire de Rivière-la-Paix, et elle s'est entretenue avec des promoteurs de projets nucléaires potentiels en Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick. L'AEIC a aussi renforcé ses relations avec les Nations autochtones et les collectivités locales, a franchi des jalons importants en respectant des échéanciers serrés

et a établi une gouvernance et des pratiques de coordination solides, comme lors de sa contribution à la charte du projet de centrale nucléaire Bruce C, pour soutenir la bonne gestion et la prévisibilité des processus des commissions d'examen intégrées.

- L'AEIC a aussi géré l'un des plus grands volumes de contribution des Autochtones et du public jamais vu dans ses évaluations et a offert une analyse robuste de questions complexes, y compris la portée du transport des matières nucléaires. Ensemble, ces efforts ont appuyé une consultation de la Couronne éclairée et ont aidé à établir une base opérationnelle solide pour les futures commissions d'examen de projets nucléaires.
- L'AEIC a fait progresser les évaluations régionales partout au pays en renforçant sa collaboration avec les partenaires autochtones, les provinces et les ministères fédéraux, et en atteignant des jalons importants qui ont enrichi les connaissances sur les effets cumulatifs des projets et ont soutenu des examens de projets plus efficaces, transparents et prévisibles. Voici quelques exemples :
    - Évaluation régionale de la région du fleuve Saint-Laurent : Des relations solides et basées sur la confiance ont été nouées avec des partenaires des Premières Nations, ce qui a permis la mise sur pied d'un groupe de travail sur l'évaluation régionale (GTER) efficace et l'élaboration conjointe du mandat, qui devrait être approuvé au début du mois d'avril et qui déclenche la phase d'exécution de 30 mois.
    - Évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière en Nouvelle-Écosse : L'AEIC a travaillé avec Ressources naturelles Canada (RNCan) et des partenaires provinciaux pour prioriser et faire progresser les recommandations de l'évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière, a présenté ses progrès lors de la réunion du comité d'évaluation d'impact des sous-ministres adjoints du mois de février, et a soutenu la création d'une équipe de préparation pour l'évaluation d'impact des projets éoliens extracôtiers qui élaborera des lignes directrices adaptées pour les futurs examens de ces projets.
    - Évaluation régionale dans la région du Cercle de feu : En janvier 2025, l'AEIC a travaillé sur le mandat avec l'aide de ses 15 partenaires issus des Premières Nations, ce qui fait de cette évaluation régionale en vertu de la LEI la première à avoir été élaborée conjointement. En 2025-2026, le groupe de travail, composé de délégués des Premières Nations et de représentants de l'AEIC, a soumis son rapport d'étape pour l'évaluation régionale aux dirigeants des Premières Nations et à la ministre pour résumer les premières avancées, les scénarios de développement et les lacunes en matière de connaissances. Le groupe de travail a aussi lancé une plateforme de partage pour fournir un accès dynamique à l'information amassée jusqu'à maintenant, notamment grâce à un outil cartographique interactif de Système d'information géographique (SIG). Ces jalons tirent profit des travaux fondateurs, y compris l'établissement d'une liste de plus de 90 experts, la publication d'un plan de participation, l'élaboration d'une charte interne pour le groupe de travail sur l'évaluation régionale, et la diffusion d'un appel public pour obtenir de l'information et des données à l'appui de la prochaine étape de l'évaluation.
- L'AEIC a mobilisé plusieurs organes consultatifs composés d'experts externes qui offrent leurs conseils sur la mise en œuvre du régime fédéral d'évaluation d'impact. Ces comités

jouent un rôle important, car ils encouragent la transparence et s'assurent que les objectifs en matière d'évaluation d'impact fédérale sont atteints. Parmi ceux-ci figurent le Comité consultatif technique des sciences et des connaissances (CCT), le Comité consultatif autochtone (CCA), et le Conseil consultatif du ministre sur l'évaluation d'impact. Les travaux de ces comités consolident le leadership continu des Premières Nations et des Métis dans la formulation de conseils destinés à la ministre. Ils s'inscrivent dans la continuité de la mobilisation significative et de longue date concernant la LEI, et s'appuient sur la nécessité de renouveler le dialogue et de faire preuve d'ouverture pour élaborer en équipe des solutions et des façons d'améliorer la collaboration dans les processus d'évaluation de l'AEIC.

Tableau 5 : Résumé des évaluations, 2025-2026

Type d'évaluation	Nombre d'évaluations en cours initiées avant 2025-2026 (p. ex., reportées)	Nombre d'évaluations initiées en 2025-2026	Nombre d'évaluations terminées en 2025-2026 (décisions de la ministre)	Nombre d'évaluations terminées en 2025-2026 (décisions en vertu de l'article 16)	Nombre d'évaluations arrêtées en 2025-2026	Nombre d'évaluations à continuer en 2026-2027
LCEE 2012						
Évaluations environnementales réalisées par l'AEIC	8	Non applicable	1	0	2	5
Évaluations environnementales réalisées par une commission d'examen	0	Non applicable	0	0	0	0
Évaluations environnementales de substitution	5	Non applicable	0	0	0	5
LEI						
Évaluations d'impact réalisées par l'AEIC	21	19	0	15	0	25
Évaluations d'impact réalisées par une commission d'examen	4	3	0	0	0	7
Évaluations d'impact de substitution	3	0	2	0	0	1
Évaluations régionales	2	1	0	0	0	3
Évaluations stratégiques	0	0	0	0	0	0

Type d'évaluation	Nombre d'évaluations en cours initiées avant 2025-2026 (p. ex., reportées)	Nombre d'évaluations initiées en 2025-2026	Nombre d'évaluations terminées en 2025-2026 (décisions de la ministre)	Nombre d'évaluations terminées en 2025-2026 (décisions en vertu de l'article 16)	Nombre d'évaluations arrêtées en 2025-2026	Nombre d'évaluations à continuer en 2026-2027

Définitions

Décisions en vertu de l'article 16 : décisions, prévues au paragraphe 16(1) de la LEI**,** qui sont prises lors des premières étapes du processus d'évaluation d'impact et qui déterminent qu'aucune évaluation d'impact du projet désigné n'est requise.

Évaluation environnementale réalisée par l'AEIC : évaluation environnementale effectuée par l'AEIC en tant qu'autorité responsable en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) (LCEE 2012).

Évaluation d'impact réalisée par l'AEIC : évaluation des effets positifs et négatifs d'un projet désigné sur l'environnement, l'économie, la santé et la société. Elle comprend cinq phases : l'étape préparatoire, l'étude d'impact, l'évaluation d'impact, la prise de décision et l'étape post-décisionnelle.

Évaluation réalisée par une commission d'examen : évaluation environnementale ou évaluation d'impact menée par un groupe d'experts indépendants qui sont nommés par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique (pour les projets relevant de la LCEE 2012) ou le président de l'AEIC (pour les projets relevant de la LEI) et qui bénéficient d'un soutien administratif et technique de l'AEIC. En vertu de la LEI, lorsqu'une évaluation d'impact est requise pour un projet désigné qui comprend des activités concrètes réglementées en vertu de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires ou de la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, la ministre est tenue de la renvoyer à une commission d'examen intégrée, mise sur pied par l'AEIC et soit la Commission canadienne de sûreté nucléaire, soit la Régie de l'énergie du Canada, selon le cas. La ministre peut également renvoyer l'évaluation d'impact de n'importe quel autre projet désigné à une commission d'examen.

Évaluation de substitution : un processus provincial d'évaluation environnementale ou d'évaluation d'impact peut remplacer une évaluation environnementale fédérale, mais pas la prise de décision fédérale, si la ministre croit que le processus provincial est un substitut adéquat de l'évaluation en vertu de la LCEE 2012 ou de la LEI.

Évaluation régionale : évaluation qui examine les effets d'activités concrètes actuelles ou futures menées dans une région.

Évaluation stratégique : évaluation qui examine les politiques, les plans ou les programmes existants ou proposés du gouvernement du Canada se rapportant à l'évaluation d'impact. Les évaluations stratégiques peuvent également se concentrer sur des enjeux liés à l'évaluation d'impact.

Les intervenants et les groupes autochtones participent de façon significative au processus d'évaluation

Résultats obtenus

- La participation équitable des peuples autochtones dans le cadre du système d'évaluation remanié a été appuyée par le financement de la préparation ainsi que par les ressources destinées à la mobilisation et à la consultation rapidement dans le processus, ce qui a contribué à faire en sorte que les nations autochtones soient prêtes à composer avec des échéanciers accélérés à mesure que des améliorations de l'efficacité étaient mises en œuvre. En 2025-2026, par l'entremise de ses programmes d'aide financière, l'AEIC a réduit les obstacles financiers et facilité la participation aux séances de consultation et de mobilisation, tant en personne que virtuelles, auprès des peuples autochtones et du public afin d'aider à l'élaboration de rapports, d'obtenir des commentaires sur les documents liés aux évaluations et d'appuyer la participation des groupes autochtones aux activités de l'étape suivant la décision.
    - Pour les évaluations d'impact de projets et les évaluations d'impact régionales, le Programme d'aide financière aux participants (PAFP) a versé au total 1,5 million de dollars pour appuyer la participation de 15 bénéficiaires autochtones uniques et de 6 bénéficiaires du public uniques[2] à 15 processus d'évaluation d'impact. Un montant supplémentaire de 2,4 millions de dollars a été dépensé pour appuyer la participation de 24 bénéficiaires autochtones uniques et de 18 bénéficiaires du public uniques à 4 évaluations régionales[3]. En 2025-2026, au titre du PAFP, on a également conclu des ententes de contribution totalisant 7,1 millions de dollars : 6,8 millions de dollars avec 56 bénéficiaires autochtones uniques et 0,3 million de dollars avec 20 bénéficiaires du public uniques, afin d'appuyer leur participation à 10 processus d'évaluation d'impact et à 4 évaluations régionales. Le PAFP a également versé 2,8 millions de dollars par l'entremise de 356 accords de subvention afin d'appuyer la participation des groupes autochtones et du public aux processus d'évaluation.
    - Au titre du Programme de dialogue sur les politiques (PDP), un total de 1,1 million de dollars a été versé sous forme de contributions à 42 bénéficiaires uniques pour appuyer la participation de 16 bénéficiaires autochtones uniques et de 26 bénéficiaires du public uniques à l'élaboration de politiques et de directives. En 2025-2026, 22 nouvelles ententes totalisant 0,9 million de dollars ont été conclues au titre du PDP. Dans le cadre du PDP, les bénéficiaires ont formulé des commentaires sur les politiques et les directives de l'AEIC, et participé à des travaux collaboratifs sur des enjeux relatifs aux politiques, et une aide financière a été fournie au CCT, au CCA et au CCMEI. Le PDP a également dépensé 0,4 million de dollars dans le cadre de 69 accords de subvention conclus avec 66 bénéficiaires autochtones uniques pour appuyer la participation des bénéficiaires à l'élaboration de politiques et directives sur la collaboration avec les provinces à l'évaluation des projets désignés ainsi qu'à l'ébauche d'ententes de collaboration avec des provinces.

- Dans le cadre du Programme de soutien des capacités autochtones (PSCA), une aide financière de 15,5 millions de dollars a été versée à 64 bénéficiaires autochtones uniques pour accroître leur capacité à participer et à collaborer de manière significative aux évaluations d'impact actuelles et futures. En 2025-2026, 13 nouvelles ententes totalisant 3,2 millions de dollars ont été conclues au titre du PSCA. Les activités financées comprenaient l'élaboration de structures de gouvernance, d'outils et d'études génériques, la formation interne et la sensibilisation générale des membres des communautés au processus d'évaluation d'impact. Le financement a également servi à organiser une conférence régionale ayant permis aux participants d'échanger des outils, des connaissances et des pratiques exemplaires liés à l'évaluation d'impact. Voici quelques exemples de projets réalisés grâce au financement du PSCA :
  - une boîte à outils sur l'évaluation environnementale présentant les obligations de consultation de la Couronne, les lois et les connaissances autochtones, les considérations relatives aux effets cumulatifs, les mesures d'aide financière ainsi que des orientations détaillées étape par étape pour aider les communautés à s'orienter dans les processus d'évaluation et à faire valoir leurs droits tout au long de ceux-ci;
  - une initiative de soutien des capacités autochtones offrant des systèmes améliorés de gestion des données, une nouvelle application de collecte de données sur le terrain, des capacités de recherche accrues et une formation communautaire en matière d'évaluation d'impact afin de favoriser une participation éclairée et significative aux évaluations fédérales;
  - une courte vidéo réalisée dans le cadre d'une campagne de sensibilisation plus vaste, qui remet en question les pratiques de consultation désuètes et met en lumière les risques associés à la non-prise en compte des normes autochtones, des systèmes de connaissances autochtones et des droits culturels, tout en favorisant une approche fondée sur une mobilisation précoce, significative et axée sur les droits.

- Le soutien important offert par l'AEIC dans le cadre du PAFP et du PSCA a permis aux groupes autochtones et aux intervenants de participer pleinement aux évaluations, d'effectuer des examens techniques, de mobiliser leurs communautés et de se préparer aux futurs examens de projets. Ces programmes ont renforcé les capacités partout au Canada, veillant à ce que les titulaires de droits et les intervenants disposent des moyens nécessaires pour contribuer de façon significative aux décisions fédérales.
- De plus, l'AEIC a fourni un financement préparatoire précoce et un soutien proactif préalable à la planification, en collaboration avec ses bureaux régionaux, afin de repérer

[2] Plusieurs ententes de financement ou accords de contribution peuvent être conclus avec un bénéficiaire dans le cas où celui-ci participe à plus d'un projet.
[3] Prendre note que les dépenses peuvent être engagées au titre d'ententes antérieures et qu'elles ne se limitent donc pas nécessairement aux ententes conclues en 2025-2026. De plus, même si une entente a été conclue en 2025-2026, les fonds peuvent être versés au cours d'un exercice ultérieur.

les projets à venir et de veiller à ce que les groupes autochtones disposent des ressources nécessaires avant le début des activités officielles d'évaluation. Cette approche a contribué à maintenir une participation équitable à mesure que les grands projets progressaient selon des échéanciers accélérés.

- L'AEIC a continué d'élaborer des plans de partenariat et de mobilisation des Autochtones pour les projets désignés nécessitant une évaluation d'impact fédérale, en collaborant avec les nations autochtones concernées pendant l'étape de planification afin d'établir des attentes claires et communes en matière de consultation. En achevant ces plans et en les publiant dès le début de chaque évaluation dans le Registre, l'AEIC continue de renforcer la transparence, de favoriser une mobilisation uniforme tout au long du processus et de veiller à ce que les points de vue autochtones soient pris en compte dès les premières étapes de l'examen d'un projet.
- En 2025-2026, l'AEIC a tenu des séances de mobilisation et de consultation du public afin d'aider les participants à communiquer efficacement leurs points de vue par l'entremise du Registre dans le cadre du processus d'évaluation d'impact. Les résultats des sondages de suivi démontrent une augmentation importante de la compréhension qu'ont les participants de la façon de prendre part au processus, ce pourcentage étant passé de 11 % en 2022-2023 à 78 % en 2025-2026. Les participants ont également indiqué une appréciation beaucoup plus grande de la valeur du temps investi dans ces séances, cette proportion étant passée de 11 % en 2022-2023 à 72 % en 2025-2026. Ces résultats témoignent de l'engagement continu de l'AEIC à offrir au public des possibilités de participation qui sont significatives, accessibles et efficaces.[4]
- L'AEIC a apporté son soutien au BGGP pour des projets, tel que le projet de liquéfaction de gaz naturel et de terminal maritime Ksi Lisims LNG et le projet nickélifère Crawford, afin d'accroître la prévisibilité des processus fédéraux de délivrance des permis et de veiller à ce que les points de vue autochtones soient intégrés à la planification hâtive et à l'harmonisation réglementaire, ce qui a amélioré la qualité de la prise de décisions aux premières étapes des projets.
- L'AEIC a renforcé la participation des Autochtones et des intervenants aux évaluations en améliorant la mobilisation dès le début du processus, en renforçant les capacités et en veillant à ce que les groupes autochtones et les intervenants disposent de la préparation, des ressources et des conditions nécessaires pour participer pleinement et efficacement aux évaluations d'impact. En 2025-2026, l'AEIC a notamment :
    - élaboré des ententes de consultation adaptées à des évaluations propres à certains projets, notamment avec les trois nations visées par l'initiative SART (la Première Nation de Kebaowek, la Première Nation de Timiskaming et la Première Nation de Wolf Lake) ainsi qu'avec les Algonquins de la Première Nation de Pikwàkanagàn dans le cadre du projet de remplacement du barrage-pont Témiscamingue du Québec. Ces ententes ont constitué de solides modèles de

[4] Ce résultat est fondé sur 40 réponses. Étant donné que le sondage est administré par courriel ou au moyen d'un code QR, il n'est pas possible de calculer un taux de réponse ni une marge d'erreur.

partenariat avec les Autochtones, favorisé une mobilisation coordonnée et fait en sorte que les connaissances autochtones éclairent les résultats des évaluations.
    - renforcé la participation des Autochtones aux résultats de l'évaluation du projet, notamment grâce à une collaboration avec la Colombie-Britannique et la Nation Tahltan visant à garantir la protection de l'environnement tout en réduisant au minimum le chevauchement des conditions imposées au projet de revitalisation d'Eskay Creek ce qui démontre en quoi une participation significative des Autochtones améliore la qualité, l'efficacité et la légitimité des décisions fédérales.
    - amélioré la mobilisation du public et des Autochtones à l'égard du projet de centrale hydroélectrique à réserve pompée de l'Ontario, notamment en organisant une séance hybride d'information du public ayant réuni plus de 400 participants, en répondant à des questions complexes et en clarifiant le processus d'évaluation. Cette démarche de sensibilisation a renforcé la transparence, réduit la désinformation et favorisé une participation plus éclairée à l'évaluation du projet.
- Afin de favoriser une mobilisation significative du public et des Autochtones dans le cadre des évaluations d'impact, l'AEIC a accru ses activités de sensibilisation et amélioré l'accessibilité de l'information relative aux évaluations. En 2025-2026, l'AEIC a notamment :
    - mis à jour les directives à l'intention des promoteurs concernant la mobilisation précoce des peuples autochtones, en clarifiant les attentes relatives à une mobilisation significative dès le début de la planification des projets, ce qui a favorisé une collaboration plus uniforme, respectueuse et efficace entre les promoteurs et les groupes autochtones aux premières étapes des projets;
    - accru les possibilités de participation en lançant son premier résumé audio afin d'aider le public à mieux comprendre l'information relative aux projets;
    - contré la désinformation au moyen de campagnes médiatiques ciblées et d'activités de sensibilisation auprès d'environ 85 organisations, le tiers de ces campagnes ayant donné lieu à une couverture exacte du processus d'évaluation d'impact, contribuant ainsi à renforcer la compréhension du public et sa confiance à l'égard du processus;
    - élaboré des directives internes afin de favoriser une approche uniforme pour contrer la désinformation; le projet de centrale hydroélectrique à réserve pompée de l'Ontario a démontré l'efficacité de ce travail, les communications proactives ayant contribué à réduire la confusion du public, à clarifier le processus d'évaluation et à favoriser une participation plus éclairée.

De l'information scientifique et fondée sur des données probantes, ainsi que le savoir autochtone sur les principaux effets sanitaires, sociaux, économiques et environnementaux, sont disponibles pour éclairer les processus d'évaluation de projet, y compris les rapports d'évaluation d'impact, les décisions et les conditions

Résultats obtenus

- L'AEIC a renforcé les fondements scientifiques, analytiques et fondés sur les connaissances du système d'évaluation, en veillant à ce que les décisions reposent sur

des données probantes de grande qualité, les connaissances autochtones et des méthodes transparentes qui accroissent la rigueur, la crédibilité et la confiance du public à l'égard des évaluations fédérales.
    - En 2025-2026, l'AEIC a fait progresser la mise en œuvre de sa Politique sur l'intégrité scientifique en favorisant une culture organisationnelle qui garantit que les évaluations reposent sur des connaissances solides et des données probantes robustes.
    - Les recherches financées dans le cadre du Programme de recherche de l'AEIC ont contribué à l'amélioration des méthodes ainsi qu'à la promotion des pratiques exemplaires et de la prise de décisions fondée sur des données probantes.
    - Avec la publication de mesures d'atténuation standards en janvier 2026, l'AEIC a établi des attentes uniformes à l'intention des promoteurs, améliorant ainsi la prévisibilité des évaluations. Ces mesures favorisent des examens plus efficaces et contribuent à faire en sorte que les exigences en matière d'atténuation reposent sur des données probantes et soient harmonisées d'un projet à l'autre.
- En 2025-2026, l'AEIC a simplifié les LDIEI en réduisant de près de moitié la longueur du modèle, ce qui a permis d'en améliorer la clarté pour les promoteurs, de réduire le fardeau administratif et de maintenir la rigueur analytique. Les modèles mis à jour publiés en août 2025 ont renforcé l'uniformité entre les évaluations et favorisé la préparation plus efficace d'études d'impact de grande qualité. Ce modèle de LDIEI mis à jour a été appliqué à plusieurs projets, notamment :
    - le projet minier Shaakichiuwaanaan, dans le cadre duquel le comité d'évaluation conjoint a tiré parti des exigences provinciales pour réduire les dédoublements et faire progresser le principe « un projet, un examen »;
    - le projet de dépôt souterrain en couches géologiques profondes du combustible nucléaire irradié du Canada, dans le cadre duquel la collaboration de l'AEIC avec l'Ontario relativement aux LDIEI a renforcé davantage l'harmonisation entre les administrations et amélioré la prévisibilité pour les promoteurs.
- En 2025-2026, l'AEIC a mis sur pied un examen technique externe pour projet aurifère Great Bear afin d'obtenir un avis indépendant sur une question présentant un degré élevé d'incertitude scientifique. L'AEIC a également collaboré avec les autorités fédérales, les ministères provinciaux et les communautés autochtones dans le cadre de la réalisation d'examens techniques ou a organisé des périodes de consultation publique pour des projets visés par la LCEE (2012), tels que le projet aurifère Springpole, ainsi que pour des projets assujettis à la LEI, notamment le projet minier Troilus et le projet nickélifère Crawford. La présentation de commentaires regroupés aux promoteurs a permis d'améliorer la clarté, de réduire les chevauchements et d'établir des pratiques qui continueront d'être appliquées dans le cadre du processus remanié.
- De plus, en 2025-2026, l'AEIC a continué d'améliorer de façon continue la prestation de ses services en ligne à la population canadienne grâce à la mise en œuvre d'une nouvelle page Web du Registre, visant à améliorer l'expérience utilisateur pour le repérage des projets et des possibilités de participation.
    - L'AEIC a publié plus de 3 300 dossiers liés aux évaluations de projets, aux évaluations régionales et stratégiques ainsi qu'aux évaluations réalisées sur le territoire domanial et à l'extérieur du Canada, respectant ainsi son engagement à maintenir ses normes en matière d'accessibilité et de transparence;

- Plus de 3 300 commentaires concernant les évaluations de l'AEIC ont été reçus et publiés, dont 60 % ont été soumis directement en ligne par les participants grâce aux améliorations apportées à la plateforme de commentaires;
- Près de 900 nouveaux abonnés se sont inscrits au Registre en 2025-2026, portant le nombre total d'abonnés actifs à environ 1 900, ce qui leur permet de recevoir des mises à jour sur les projets qui les intéressent et de demeurer informés.

Les processus d'évaluation d'impact respectent les droits et la culture des peuples autochtones et l'engagement du Canada à établir des partenariats avec eux

Résultats obtenus

- L'AEIC a fait progresser la réconciliation en mettant en œuvre des processus dirigés par les Autochtones, en corédigeant des rapports et en établissant des structures de gouvernance partagée qui reflètent l'autorité décisionnelle des Autochtones, intégrant ainsi la réconciliation aux activités quotidiennes d'évaluation plutôt que de la limiter à des engagements stratégiques. Une amélioration de la clarté des rôles et des attentes intergouvernementaux a été appuyée par des ententes de collaboration conclues avec des groupes autochtones, renforçant les partenariats avec les peuples autochtones grâce à la prise en compte des droits autochtones dès le début du processus d'évaluation, réduisant les risques liés aux échéanciers et contribuant à des évaluations plus prévisibles. Par exemple, en 2025-2026 :
  - L'AEIC a fait progresser les évaluations dirigées par les Autochtones et élaborées conjointement avec eux, notamment par l'entremise du comité d'évaluation conjoint avec le gouvernement de la Nation crie pour le projet minier Shaakichiuwaanaan. Grâce à l'harmonisation des processus fédéraux et provinciaux, les LDIEI ont été simplifiées et les chevauchements ont été réduits, ce qui a renforcé la gouvernance partagée et démontré un véritable leadership autochtone dans les processus d'évaluation, de sorte que les connaissances autochtones ont directement façonné les exigences d'évaluation.
  - L'AEIC a corédigé des rapports d'évaluation environnementale avec des groupes autochtones pour le projet aurifère Springpole et le projet de remplacement du barrage-pont Témiscamingue du Québec, intégrant les connaissances autochtones tout au long du processus d'évaluation et renforçant la confiance grâce à une prise de décisions fondée sur la collaboration.
  - L'AEIC a travaillé en étroite collaboration avec la Colombie-Britannique et la Nation Tahltan afin d'améliorer la coordination et de réduire au minimum le dédoublement, conformément à la Déclaration d'engagement sur la coordination entre la Colombie-Britannique et le Canada au sujet de la délivrance de permis pour les projets liés aux minéraux critiques. Grâce à cette collaboration, une évaluation complète menée par la Nation Tahltan a été réalisée, permettant à celle-ci d'assumer la responsabilité des principales mesures d'atténuation et entraînant une réduction d'environ 70 % du nombre de conditions fédérales. En tirant parti des mécanismes provinciaux et en s'appuyant sur l'organisme de

réglementation en meilleure position pour gérer les principaux effets, l'AEIC a réduit les chevauchements réglementaires tout en veillant à ce que tous les effets relevant de la compétence fédérale soient adéquatement pris en compte.
    - L'AEIC a également appuyé la transition de projets entre différents régimes législatifs, notamment dans le cas du projet de minerai de fer à expédition directe Joyce Lake, qui est passé du régime de la LCEE (2012) à celui de la LEI. Cette transition a contribué à assurer la continuité pour les partenaires autochtones et à veiller à ce que les évaluations respectent les exigences issues des traités tout en répondant aux besoins du projet.
- L'AEIC a adopté le protocole de consultation et de mobilisation entre la S'ólh Téméxw Stewardship Alliance et le Canada, notamment en signant la lettre d'adoption de l'Agence en mai 2025 à Chilliwack, en Colombie-Britannique, devenant ainsi le premier organisme fédéral à officialiser une telle entente avec l'Alliance. Le protocole renforce le respect des systèmes de gouvernance autochtones et établit des pratiques de mobilisation prévisibles, normalisées et ancrées dans la culture avec les 17 Premières Nations Stó:lō. Dans le cadre de cet engagement, l'AEIC et l'Alliance ont convenu de travailler de façon collaborative et transparente afin d'établir un consensus sur la prise de décisions concernant les futures évaluations d'impact susceptibles d'avoir une incidence sur les droits et les intérêts des Stó:lō, renforçant ainsi la mobilisation adaptée aux réalités culturelles dans l'ensemble de la région.
- L'AEIC a fait progresser les évaluations et les ententes de collaboration conclues avec des groupes autochtones dans des régions visées par des traités modernes, en veillant à ce que ses processus soient harmonisés avec les régimes d'évaluation prévus par les traités et en démontrant sa capacité à mener efficacement ses activités dans des environnements de gouvernance complexes. Par exemple, en 2025-2026, l'AEIC a soutenu la participation des Autochtones aux processus liés aux traités modernes, notamment dans le cadre des ententes concernant la Première Nation Kitselas, la Première Nation Kitsumkalum et la Première Nation des K'ómoks. Ces travaux ont contribué à l'élaboration de dispositions relatives à l'évaluation d'impact, favorisé la modernisation des relations découlant des traités, renforcé la réconciliation à long terme et appuyé l'harmonisation des processus d'évaluation avec les structures de gouvernance fondées sur les traités.
- Les travaux de gouvernance découlant du Cadre de réconciliation ont permis de renforcer les fondements stratégiques de l'AEIC en vue de futures ententes de collaboration et de cogestion, intégrant davantage les principes de réconciliation à la culture organisationnelle.
    - En 2025-2026, le « Wolf Pack », groupe de travail de l'AEIC chargé de faire progresser la mise en œuvre du Cadre de réconciliation, a continué de renforcer les possibilités de participation des Autochtones aux processus d'évaluation d'impact en améliorant les documents d'orientation, les communications et les outils de mobilisation qui favorisent une consultation et une collaboration significatives dans le cadre du processus remanié. Ces améliorations ont permis de veiller à ce que les points de vue et les droits des Autochtones soient pris en compte tout au long des évaluations, tout en fournissant aux communautés autochtones une information plus claire et des approches de mobilisation plus uniformes.

Principaux risques

Tableau 6 : Principaux risques

Principaux risques	Stratégies d'atténuation
Dédoublement des efforts en raison du partage des responsabilités La LEI s'inscrit dans un contexte réglementaire plus vaste au Canada qui comprend des responsabilités partagées avec les provinces et les territoires au titre de la Loi constitutionnelle de 1867. Par conséquent, certains projets pourraient nécessiter plusieurs évaluations, ce qui risque d'entraîner un dédoublement des efforts et des échéanciers plus longs pour les évaluations et la construction des projets.	La LEI permet d'axer la prise de décisions sur des domaines qui relèvent clairement de la compétence fédérale et d'améliorer la collaboration avec les partenaires provinciaux à l'appui de l'objectif d'« un projet, une évaluation ». La poursuite des efforts stratégiques et opérationnels visant à faire progresser le principe « un projet, une évaluation », notamment au moyen d'ententes de collaboration conclues avec les provinces et d'autres administrations, contribuera à atténuer ce risque dans le cadre législatif actuel.
Fluctuation de l'activité économique et des prix des matières premières L'AEIC mène ses activités dans un environnement en constante évolution influencé par des facteurs extérieurs, y compris les effets évolutifs des changements climatiques. En particulier, les facteurs économiques affectent le type, le volume et la distribution des projets qui nécessiteront des évaluations, y compris la distribution régionale.	Depuis 2019, l'AEIC exerce son pouvoir au titre de l'article 16 de la LEI pour prendre des décisions précoces sur les évaluations d'impact. Par conséquent, plus de 40 % des projets saisis dans le système depuis la mise en œuvre de la LEI en 2019 et jusqu'à la fin de l'exercice 2025-2026 ont fait l'objet de décisions précoces, dont plusieurs en moins de six mois. L'AEIC continuera de trouver des gains d'efficacité à chaque étape du processus et de maintenir des relations proactives avec les promoteurs et les provinces, notamment pour faire progresser l'objectif d'« un projet, une évaluation ». Ces efforts rendront le processus d'évaluation plus efficace, ce qui accélérera le passage des projets à la phase de construction de leur développement.
Consultations de la Couronne et participations autochtones inadéquates ou inefficaces Pour être efficaces, la consultation, la mobilisation et les partenariats auprès des peuples autochtones requièrent la participation significative des peuples ou des organisations autochtones potentiellement concernés ainsi que d'autres autorités, car les mesures proposées pour éviter ou réduire au minimum les répercussions potentielles sur les peuples autochtones peuvent relever de leurs domaines de compétence. Cela comprend la création de conditions propices à une participation et à une consultation significative. Pour s'acquitter de son obligation fédérale de consulter, l'AEIC assure la coordination des	En assurant la coordination des consultations de la Couronne dans le cadre des évaluations et des processus d'autorisation pour les projets désignés faisant l'objet d'une évaluation d'impact fédérale, l'AEIC garantit une mise en œuvre améliorée et plus cohérente des exigences en matière de consultation. L'AEIC s'appuie continuellement sur son expérience pour s'adapter aux attentes et aux exigences croissantes associées à la consultation, y compris l'évolution de l'environnement public et juridique ainsi que le paysage complexe des droits et des intérêts des Autochtones au Canada. Pour faire progresser l'objectif d'« un projet, une évaluation », l'AEIC continuera de travailler avec les provinces pour éliminer le chevauchement des

Principaux risques	Stratégies d'atténuation
consultations de la Couronne pour les projets désignés faisant l'objet d'évaluations d'impact fédérales et la délivrance de permis. Pour les évaluations menées par des commissions d'examen intégré qui portent sur des projets d'infrastructure énergétique proposés et qui constituent des projets désignés, les consultations de la Couronne seront menées conjointement par l'AEIC et la Régie de l'énergie du Canada ou par l'AEIC et la Commission canadienne de sûreté nucléaire.	processus fédéraux et provinciaux et tirer parti des consultations existantes à de multiples fins.
Manque de capacité technique des peuples autochtones pour participer aux évaluations et aux consultations de la Couronne Pour que les peuples autochtones puissent participer de manière significative aux processus d'évaluation et aux activités de consultation de la Couronne, ils doivent avoir la capacité de le faire. Cela signifie qu'il faut s'assurer qu'ils ont le soutien (y compris l'aide financière), les connaissances, l'information, les compétences et les capacités nécessaires pour participer, et que les possibilités sont accessibles pour les peuples autochtones.	Le Programme d'aide financière aux participants couvre une partie des coûts encourus par les bénéficiaires autochtones pour participer aux évaluations; il contribuera ainsi à réduire les obstacles financiers à leur participation aux processus d'évaluation. Le Programme de soutien des capacités autochtones de l'AEIC fournit de l'aide financière aux groupes et aux organisations autochtones, en dehors du contexte des évaluations de projets spécifiques, pour appuyer le renforcement des capacités des groupes autochtones afin qu'ils puissent mieux participer aux évaluations actuelles et futures. En plus d'accorder de l'aide financière, l'AEIC s'efforce de veiller à ce que les groupes autochtones aient la capacité de participer aux processus d'évaluation et aux consultations de la Couronne par divers moyens, par exemple : • en communiquant en temps opportun des renseignements détaillés sur le projet ou l'activité; • en fournissant le soutien nécessaire; • en donnant suffisamment de temps aux peuples autochtones pour évaluer les répercussions négatives et exposer leurs préoccupations. L'AEIC continuera également de collaborer avec les provinces pour éliminer le dédoublement des processus fédéraux et provinciaux de consultation des Autochtones et tirer parti des consultations existantes à des fins multiples.
Non-conformité aux conditions Les énoncés de décision comportent des conditions claires, mesurables et exécutoires, y compris des mesures d'atténuation et des exigences en matière de suivi auxquelles les promoteurs doivent se conformer.	Comme il est indiqué dans la Politique de conformité et d'application de la loi pour les projets désignés assujettis à la Loi sur l'évaluation d'impact, le programme de conformité et d'application de la loi de l'AEIC promeut et vérifie la conformité et détermine

Principaux risques	Stratégies d'atténuation
À cela s'ajoutent de possibles lacunes dans la capacité des promoteurs à déterminer la nécessité d'une approche de gestion adaptative ou de mesures de rechange si les mesures d'atténuation ne fonctionnent pas comme prévu ou sont impossibles à mettre en œuvre.	les réponses appropriées aux situations de non-conformité. L'AEIC évalue continuellement de nouvelles approches de vérification de la conformité, notamment le suivi des navires et l'intelligence artificielle. La faisabilité du déploiement de l'intelligence artificielle pour mener des activités de promotion de la conformité et d'application de la loi au cours des prochaines années est actuellement à l'étude. Veiller à ce que les rôles et les responsabilités de l'AEIC et des autres autorités fédérales soient clairement définis, y compris les exigences prévisibles en matière de mobilisation des autorités fédérales après la prise de décision, contribuera également à atténuer ce risque.
Ne pas atteindre les objectifs ou les résultats attendus en raison de la nature horizontale de l'initiative De nombreux aspects et étapes du processus d'évaluation d'impact nécessitent une collaboration et une coordination entre les ministères et les organismes fédéraux, ainsi qu'avec d'autres administrations et des parties externes. Par exemple, pour l'évaluation propre à un projet, les ministères ou les organismes doivent fournir des conseils d'experts à l'AEIC afin d'éclairer la production du rapport.	L'AEIC préside les comités d'évaluation d'impact des sous-ministres adjoints et des sous-ministres, qui assurent la surveillance et la gestion de la mise en œuvre de la LEI, notamment la surveillance de la mise en œuvre et des résultats. L'AEIC continuera de collaborer avec les ministères et organismes concernés pour améliorer la mise en œuvre, au besoin, d'après la surveillance continue, les rapports et les évaluations périodiques. De plus, l'AEIC a conclu avec de nombreuses autorités fédérales des protocoles d'entente qui clarifient les attentes et les processus. Tous les protocoles d'entente continueront d'être mis en œuvre et seront réexaminés et révisés, le cas échéant. Dans le cadre de projets particuliers, l'AEIC élabore également des plans de travail propre au projet pour chaque étape du processus d'évaluation d'impact, ce qui accroît la compréhension collective des livrables et des échéanciers prévus.
Ne pas répondre aux attentes des peuples autochtones et des intervenants L'évaluation d'impact recoupe les intérêts de nombreuses parties, notamment les peuples autochtones, les provinces et les territoires, l'industrie, les groupes environnementaux et le public. La mise en œuvre de la LEI en août 2019 a considérablement élevé les attentes à l'égard du processus d'évaluation d'impact.	L'approche de mise en œuvre du processus d'évaluation d'impact a été élaborée en collaboration avec les intervenants et les groupes autochtones, ce qui atténue ce risque. L'AEIC continuera de travailler avec les intervenants et les groupes autochtones tout au long de la mise en œuvre du processus d'évaluation d'impact afin de s'assurer que l'approche adoptée répond aux besoins des intervenants et des groupes autochtones.

Principaux risques	Stratégies d'atténuation
En ce qui concerne les peuples autochtones, la Loi relative à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU) a créé de nouvelles attentes, notamment des appels à l'intégration du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause dans les politiques et pratiques fédérales. Les peuples autochtones ont des attentes élevées en ce qui concerne leur participation au processus d'évaluation d'impact à titre de partenaires et à la prise de décisions sur les évaluations d'impact. Ils veulent que leurs droits et leurs territoires traditionnels soient protégés, et ils ont des attentes élevées en ce qui concerne les engagements pris par le gouvernement à l'égard de la réconciliation et de l'application de la LDNU. Les provinces et les territoires attendent des processus d'évaluation d'impact qu'ils respectent leurs compétences. Ils veulent une approche de type « un projet, une évaluation » qui évite les doubles emplois. L'industrie veut un processus rapide et prévisible. Les groupes environnementaux veulent un processus qui favorise la durabilité, et le public veut un processus transparent et digne de confiance.	La LEI a constitué des organes consultatifs (c.-à-d. le Comité consultatif autochtone, le Comité consultatif technique et le Conseil consultatif du ministre) pour recueillir les commentaires des intervenants et des peuples autochtones sur la mise en œuvre de la LEI. L'AEIC continuera de tenir compte des conseils de ces organes afin d'améliorer et d'adapter ses pratiques, ses politiques et ses processus. L'approche est exhaustive, horizontale et multidimensionnelle. Elle comprend des éléments qui répondent à des critiques précises du précédent processus d'évaluation environnementale, notamment : • l'étape préparatoire, qui assure la mobilisation en amont des peuples autochtones et du public; • plus de souplesse pour renforcer la collaboration avec les autres administrations; • une transparence accrue du processus et de la prise de décisions grâce au remaniement du Registre; • de meilleures données probantes et des examens scientifiques indépendants; • des investissements qui appuient la science et les données.
Exposition, perte ou dommage résultant de menaces liées à la cybersécurité La mise en œuvre de la LEI nécessite le recours à de multiples systèmes en ligne, y compris le Registre, les réseaux, les serveurs et d'autres applications. Compte tenu de l'importance de ce travail, le risque que posent les menaces liées à la cybersécurité exige de la vigilance pour protéger les systèmes et assurer la mise en œuvre efficiente et efficace des processus d'évaluation et la disponibilité des renseignements relatifs aux évaluations et aux effets cumulatifs.	L'AEIC a mis en place des programmes et des procédures pour rester vigilante et répondre aux menaces liées à la cybersécurité le plus rapidement possible. L'AEIC continue de renforcer sa sécurité au moyen de structures de gouvernance mises à jour, de formations obligatoires, de sensibilisation à la sécurité ainsi que de la coordination de la surveillance de la cybersécurité et des interventions en cas d'incident en partenariat avec Services partagés Canada et d'autres organismes centraux. Grâce à ces partenariats, l'AEIC a continué d'accroître sa capacité en matière de cybersécurité afin d'être plus en mesure de surveiller et d'atténuer ces menaces et d'y réagir efficacement, au besoin. La priorisation des activités dont le risque est le plus élevé, la mise en œuvre par étapes et la planification

Principaux risques	Stratégies d'atténuation
	ciblée des investissements sont utilisées pour assurer une progression continue, et des rapports périodiques sont présentés à la haute direction pour valider la tolérance au risque et confirmer l'harmonisation des ressources.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Le tableau 7 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein (ETP) requis pour obtenir ces résultats.

Tableau 7 : Aperçu des ressources requises pour l'évaluation d'impact

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	92 348 632 $	82 421 489 $
Équivalents temps plein	450	408

La section Finances de l'infographie de l'AEIC dans l'InfoBase du GC et la section Personnel de l'infographie de l'AEIC dans l'InfoBase du GC présentent des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne le répertoire de programmes de l'Agence.

Priorités gouvernementales connexes

La présente section fait état des priorités gouvernementales qui correspondent à cette responsabilité essentielle.

Analyse comparative entre les sexes Plus

- En 2025-2026, en plus de mettre en œuvre sa propre Politique sur l'analyse comparative entre les sexes (ACS) plus, l'AEIC a continué d'intégrer l'ACS Plus dans ses programmes, politiques et pratiques d'évaluation d'impact, conformément aux exigences de la LEI. L'intégration de l'ACS Plus aux évaluations garantit la prise en compte systématique des impacts différenciés sur des groupes, tels que les femmes autochtones, les jeunes, les personnes âgées, les personnes de diverses identités de genre et d'autres populations touchées.
- Dans le cadre de son rôle consistant à fournir une expertise fédérale et à appuyer la mise en œuvre de l'ACS Plus dans les évaluations d'impact, l'AEIC a collaboré avec les promoteurs afin d'appliquer l'ACS Plus comme cadre d'analyse permettant de mieux comprendre comment les effets des projets peuvent être ressentis différemment au sein des populations et d'une population à l'autre. Cette approche a notamment permis de cerner les impacts susceptibles de toucher de façon disproportionnée des groupes en situation de vulnérabilité ou de ne pas être répartis équitablement entre les différents sous-groupes de population.

- Les promoteurs ont intégré les considérations relatives à l'ACS Plus dans les descriptions initiales de projet, les réponses au résumé des enjeux ainsi que les études d'impact, les études d'impact environnemental ou leurs équivalents provinciaux.
- L'ACS Plus est utilisée pour éclairer l'élaboration de mesures d'atténuation visant à réduire les effets négatifs sur les sous-groupes de population et les populations en situation de vulnérabilité. S'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre d'évaluations antérieures et sur les conseils d'experts, l'AEIC a inclus dans ses Mesures d'atténuation standards : simplification du processus d'évaluation d'impact, publiées en janvier 2026, des mesures d'atténuation standards visant les répercussions particulières sur les femmes et les filles autochtones.
- L'AEIC dispose d'un champion de l'ACS Plus et d'un point de contact chargés d'appuyer le cadre de responsabilisation et de mise en œuvre de l'ACS Plus du gouvernement du Canada, dirigé par FEGC.
- Afin de favoriser davantage l'intégration significative de l'ACS Plus aux processus d'évaluation et de réduire les obstacles auxquels font face les communautés sous-représentées, l'AEIC a collaboré avec Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC) pour intégrer des conseils d'experts dans les LDIEI, les analyses et la rétroaction fournie aux promoteurs.
- En 2025-2026, l'AEIC a également favorisé les possibilités de participation des groupes sous-représentés en s'appuyant sur des analyses d'identification des intervenants et a mis en œuvre l'outil d'analyse fondé sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) de l'Agence afin d'appuyer la prise en compte des obstacles à la participation et de la représentation dans les processus liés au répertoire des membres des commissions d'examen. À cette fin, des sondages ont notamment été réalisés afin de mieux comprendre les caractéristiques des membres actuels du répertoire en matière d'EDI.
- La mise en œuvre de l'ACS Plus a également été renforcée grâce à la collaboration interministérielle, au financement de la recherche dans le cadre du Programme de recherche de l'AEIC, aux activités internes d'apprentissage et de renforcement des capacités, ainsi qu'à la mobilisation des groupes autochtones, des promoteurs et des intervenants.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Objectifs de développement durable des Nations Unies

Les activités prévues de l'AEIC qui relèvent de sa responsabilité essentielle appuieront les efforts du Canada dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et de ses objectifs de développement durable (ODD). En particulier, l'AEIC contribue à l'atteinte des ODD suivants :

- ODD 10 – Inégalités réduites : faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités;
- ODD 12 – Consommation et production responsables : réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission;

- ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques : prendre des mesures relatives aux changements climatiques et à leurs impacts;
- ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces : promouvoir un système judiciaire équitable et accessible, appliquer les lois environnementales et gérer les impacts.

En 2025-2026, l'AEIC a fait progresser l'ODD 10 – Inégalités réduites en renforçant les approches inclusives et adaptées aux réalités culturelles tout au long du processus d'évaluation d'impact. À cette fin, elle a intégré l'ACS Plus aux analyses de projets et aux stratégies de mobilisation, tout en travaillant en étroite collaboration avec les communautés autochtones afin de prendre en compte les droits, les connaissances et les points de vue autochtones. L'AEIC a collaboré avec des groupes autochtones pour corédiger des rapports d'évaluation, élaborer conjointement des plans de consultation et appuyer des évaluations dirigées par les Autochtones, notamment dans le cadre du projet de remplacement du barrage-pont Témiscamingue du Québec, du projet aurifère Springpole, du projet de terminal portuaire Sorel-Tracy, du projet nickélifère Crawford et de l'évaluation régionale dans la région du Cercle de feu. L'AEIC a également accru sa mobilisation auprès de groupes souvent sous-représentés dans les consultations, notamment les personnes âgées, les étudiants et les nouveaux arrivants, et a poursuivi son appui à la mise en œuvre des traités modernes ainsi qu'à la mobilisation des communautés autochtones à l'étape suivant la décision.

En 2025-2026, l'AEIC a contribué à l'atteinte de l'ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces en renforçant la transparence, la responsabilisation et la collaboration intergouvernementale dans les processus d'évaluation d'impact. À cette fin, elle a notamment corédigé des rapports d'évaluation avec des groupes autochtones, amélioré l'accessibilité du processus pour le public au moyen de séances de mobilisation ciblées et fait progresser les ententes de collaboration fédérales-provinciales afin de réduire le dédoublement tout en maintenant une surveillance fédérale rigoureuse. L'AEIC a mis en œuvre la LEI d'une manière conforme aux objectifs et à l'esprit de la LDNU, en mettant l'accent sur une mobilisation précoce, soutenue et significative des peuples autochtones. L'AEIC a également élaboré des directives internes pour appuyer le travail auprès des groupes autochtones non résidents et a poursuivi ses activités de promotion de la conformité et d'application de la loi afin d'assurer une application juste et équitable de celle-ci. Elle a par ailleurs accru la transparence de ses processus d'évaluation en mobilisant les groupes autochtones, les intervenants et le public dans le cadre de l'élaboration d'ententes de collaboration avec les provinces.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'apport de l'AEIC au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable dans notre Stratégie ministérielle de développement durable et nos rapports d'étape connexes.

Intelligence artificielle

En 2025-2026, l'AEIC a fait progresser l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle (IA) afin d'améliorer la productivité, de réduire le fardeau administratif et de renforcer l'exécution de son mandat. L'AEIC a mis de l'avant des initiatives de modernisation ciblées qui ont accéléré

l'adoption d'outils fondés sur l'IA et favorisé la préparation de la main-d'œuvre, conformément aux priorités du gouvernement du Canada en matière d'utilisation responsable et transparente de l'IA.

En renforçant l'utilisation des données et des analyses à l'appui des processus d'évaluation ainsi qu'en exploitant les données pour éclairer les activités internes, assurer un suivi du rendement et relever les possibilités d'innovation, l'AEIC a accru son recours à des outils fondés sur l'IA afin de simplifier ses activités internes. Par exemple, l'AEIC a adopté des outils de codage et de vérification assistés par l'IA, réduisant considérablement le temps nécessaire au développement d'applications et permettant le prototypage rapide de solutions numériques. L'AEIC a également élaboré plus de 15 cas d'utilisation de l'IA afin de réduire le fardeau administratif et d'améliorer la prestation des services, et a déployé des comptes professionnels pour des outils d'IA (notamment les plateformes Copilot, ChatGPT, Claude et DeepL Pro) afin d'aider les employés à rédiger, résumer, analyser et traduire des documents. Les leçons retenues ont mis en évidence l'importance de la formation des utilisateurs, du choix approprié des modèles ainsi que de l'existence d'une communauté de pratique structurée pour favoriser l'adoption responsable des outils avancés fondés sur l'IA.

L'AEIC a également tiré parti de l'IA et de l'automatisation pour accroître l'efficacité de ses activités et réduire sa dépendance à l'égard des processus manuels et des outils externes. Une solution de suivi des courriels a été élaborée et déployée pour saisir automatiquement les courriels reçus dans un outil de suivi centralisé, ce qui améliore la visibilité des demandes externes, réduit la charge de travail et améliore la capacité de réponse de l'AEIC. L'AEIC a également mis au point un outil de traduction assistée par l'IA entraîné à partir d'un lexique propre à l'AEIC afin de favoriser des traductions plus uniformes et mieux adaptées au contexte, de réduire les délais de traduction et, potentiellement, les coûts connexes. Les leçons retenues ont mis en évidence la nécessité d'assurer une surveillance continue, de valider les résultats et de veiller au respect des obligations découlant de la Loi sur les langues officielles.

L'AEIC a mis à l'essai des solutions fondées sur l'IA afin de rendre plus efficaces l'examen, la synthèse et l'analyse de renseignements complexes. Par exemple, en 2025-2026, l'AEIC a mis au point la plateforme Impact Insights, dotée de capacités d'IA, à partir d'un sous-ensemble sélectionné de documents du Registre afin de mettre à l'essai l'analyse, au moyen d'un agent conversationnel, de documents liés aux évaluations. L'initiative a démontré un fort potentiel quant à l'utilisation de l'IA pour faciliter la navigation dans les connaissances et a orienté l'Agence vers le développement d'outils plus ciblés axés sur le résumé et l'analyse comparative. L'AEIC a également eu recours à un agent de synthèse qui a contribué à l'élaboration de documents sommaires pour certains projets, notamment le projet de dépôt souterrain en couches géologiques profondes du combustible nucléaire irradié du Canada, le projet de nouvelle centrale nucléaire à Wesleyville et le projet de centrale hydroélectrique à réserve pompée de l'Ontario.

L'AEIC a renforcé sa préparation organisationnelle à l'adoption responsable de l'IA grâce à des activités de formation, de gestion du changement et d'amélioration de la gouvernance. Plus de 200 employés ont reçu une formation sur l'utilisation sécuritaire et efficace de l'IA, et l'AEIC a poursuivi le développement de sa plateforme Impact Hub, qui héberge des applications fondées sur l'IA telles qu'Impact Insights, Formatter et Summarizer. L'AEIC a également offert de la formation en innovation et en gestion du changement dans l'ensemble de l'organisation, aidant les

employés à appliquer dans leur travail quotidien les principes LEAN, l'approche de pensée conceptuelle et les notions fondamentales de l'IA. Les leçons retenues ont confirmé la nécessité de continuer à investir dans la pensée novatrice comme compétence essentielle des employés et de veiller à ce que l'ensemble du personnel de l'AEIC ait accès aux outils fondés sur l'IA nécessaires à l'appui de la transformation organisationnelle.

Répertoire des programmes

L'évaluation d'impact est appuyée par les programmes suivants :

- Administration, réalisation et surveillance de l'évaluation;
- Relations avec les Autochtones et mobilisation des Autochtones

Des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes de l'AEIC se trouvent sur la page Résultats dans l'InfoBase du GC.

Services internes

Dans la présente section

- Description
- Progrès à l'égard des résultats
- Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus
- Marchés attribués à des entreprises autochtones

Description

Les services internes sont les activités et les ressources qui aident un ministère à respecter ses obligations ministérielles et à exécuter ses programmes. Voici les dix catégories de services internes :

- services de gestion des acquisitions;
- services de communication;
- services de gestion financière;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion d'information;
- services de technologie de l'information;
- services juridiques;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion et de surveillance;
- services de gestion immobilière.

Progrès à l'égard des résultats

La présente section décrit en détail comment le ministère a atteint les résultats et les cibles pour les services internes.

Les services internes offrent un soutien ministériel pour renforcer la capacité de l'AEIC à mettre en œuvre la LEI, à s'acquitter de sa responsabilité fondamentale et à appuyer les priorités du gouvernement du Canada liées à la santé, à la sécurité et au bien-être des employés, à une saine gestion de l'information et des ressources, ainsi qu'à la diversité. En 2025-2026, les services internes représentaient environ 29 % du total des ETP de l'AEIC et environ 25 % des dépenses réelles totales de l'AEIC, ce qui démontre l'efficacité des opérations avec des ressources minimales allouées aux services internes comparativement à la prestation directe des programmes.

- En 2025-2026, l'AEIC a mis de l'avant une vaste gamme d'initiatives de modernisation, d'efficience et de culture, renforçant ainsi sa capacité à réaliser des évaluations de grande qualité et à soutenir un effectif résilient, inclusif et axé sur le numérique. Ces efforts ont appuyé les priorités du gouvernement du Canada en matière d'accessibilité, de travail hybride, de transformation numérique, de sécurité et de bien-être des employés.
- L'AEIC a continué de moderniser son environnement numérique en élargissant l'utilisation de ses outils afin d'améliorer la collaboration, le partage sécurisé de l'information et l'accessibilité dans toutes les régions. Par exemple, en 2025-2026, l'AEIC :
    - a entrepris un travail de base pour permettre des capacités infonuagiques sécurisées, marquant une étape importante dans la transformation numérique de l'AEIC et positionnant l'AEIC pour l'intégration et l'analyse futures des données ; et
    - a investi dans des outils de prototypage rapide ont renforcé la capacité de l'AEIC à affiner efficacement les solutions numériques.
- En 2025-2026, l'AEIC a déployé d'importants efforts visant à faire progresser l'innovation numérique, la refonte des processus et l'adoption responsable de l'IA, améliorant ainsi l'efficacité des employés et leur préparation au processus remanié de l'AEIC. L'AEIC a formé plus de 200 employés sur l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle et a distribué toutes les licences ChatGPT et Copilot, ce qui a considérablement accru la littératie numérique. Plus de 15 cas d'utilisation de l'IA ont été élaborés pour réduire le fardeau administratif et appuyer les processus d'évaluation. L'AEIC a également :
    - fait progresser la plateforme interne Impact Hub, notamment Impact Insights, Formatter et Summary;
    - établit une communauté de pratique pour les idées transformationnelles, favorisant l'innovation et le changement culturel à l'échelle de l'AEIC; et
    - soutenu la refonte des processus allégés, dont l'amélioration du flux de travail relatif à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels (AIPRP) et des processus de l'UCDB (unité de la correspondance de la direction et du breffage) au moyen de la méthodologie LEAN, ce qui a permis de rendre ce processus plus rapide, plus efficace et moins sujet aux erreurs. Les leçons retenues ont mis en évidence l'importance d'un parrainage clair des projets et

d’une mobilisation soutenue des employés tout au long des futures initiatives de refonte des processus.

- En 2025-2026, l’AEIC a poursuivi ses efforts pour moderniser la façon dont les renseignements relatifs aux autorisations fédérales, y compris celle concernant les permis, sont partagés entre les ministères et organismes fédéraux grâce à l’élaboration du portail de coordination des permis, un système d’information sécurisé du gouvernement du Canada. Ce portail fournit une source centralisée de renseignements à jour sur les permis requis pour les grands projets et améliore la transparence en permettant le suivi en temps opportun des activités de délivrance de permis dans l’ensemble du gouvernement fédéral.
- Afin d’aider les employés à faire face à un changement organisationnel important, dont la transition vers le processus restructuré, l'AEIC a fourni des communications internes stratégiques au moyen de campagnes de sensibilisation et de séances de discussion ouverte, aidant ainsi les employés à demeurer informés et mobilisés. À l’externe, l'AEIC a maintenu une attitude proactive en matière de communications, a corrigé la mésinformation et désinformation, a élargi l’accès aux outils de traduction automatique et a appuyé la traduction en langues autochtones pour renforcer l’engagement de l'AEIC en matière d’accessibilité et d’inclusion.
- L’AEIC a également apporté des améliorations au Registre en mettant l’accent sur l’accessibilité, l’efficacité et l’expérience utilisateur grâce à la mise en œuvre de trois versions du système. Elle a remanié sa page d’accueil du Registre afin de promouvoir les possibilités de participation du public et l’harmonisation avec les normes Web de Canada.ca. Elle a également apporté des améliorations progressives pour perfectionner l’automatisation du système, la sécurité et la conformité aux exigences pangouvernementales. Les améliorations comprennent :
    - o des mesures de sécurité plus rigoureuses pour certaines fonctions administratives;
    - o une performance du système plus rapide;
    - o des processus améliorés pour accroître la qualité de l’information publiée par les utilisateurs fédéraux, conformément aux exigences de la LEI et de la Loi sur les langues officielles.
- L'AEIC a renforcé la gestion financière et la gouvernance de l’approvisionnement en harmonisant la planification des activités avec les priorités organisationnelles et en mettant en œuvre un nouveau modèle d’approvisionnement axé sur le client. Par exemple, en 2025-2026, le cadre de gestion de l’approvisionnement de l'AEIC a été remanié et appuyé par un nouveau comité de l’approvisionnement, tandis que des automatisations ont été mises en place pour réduire la saisie manuelle et améliorer les contrôles financiers.
- L’AEIC a également participé au Programme d’apprentissage en gestion financière pour les Autochtones afin de soutenir le recrutement, le perfectionnement et la rétention des talents autochtones, de renforcer les capacités, de contribuer à créer des voies d’accès pour les professionnels autochtones en gestion financière et contribuer davantage aux engagements de l’AEIC en matière de réconciliation.
- En 2025-2026, l’AEIC a également effectué une évaluation des risques liés à la santé et à la sécurité psychologiques et a offert de la formation sur la santé mentale, des activités de mobilisation et des conférences. Les autres progrès réalisés sont :

    - Le lancement du premier espace réservé à l'AEIC pour les employés noirs, favorisant l'inclusion et le sentiment d'appartenance;
    - une première publication des plans d'action désagrégés sur le SAFF;
    - l'augmentation de la participation à la formation obligatoire d'environ 10 % grâce à des campagnes-éclair ciblées.
- Afin de respecter ses engagements en matière d'accessibilité, d'inclusion et de transformation culturelle, le Plan d'accessibilité 2025-2028 de l'AEIC a été lancé en 2025-2026, en plus de l'établissement d'un nouveau Comité consultatif sur l'accessibilité pour éclairer la création du plan, le suivi des progrès et la production de rapports connexes.
- L'AEIC a présenté un modèle de cochampions pour l'accessibilité, la diversité et l'inclusion, ainsi que la réconciliation, et a nommé un champion officiel de la réconciliation au niveau de la haute direction pour diriger le Clan des loups de l'AEIC.
    - Le Clan des loups a également organisé sept événements pour tout le personnel et produit quatre articles à l'intention des employés en reconnaissance du Mois national de l'histoire autochtone.
    - À l'occasion de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, le « Clan des loups » a également coordonné dix événements et communiqué deux messages aux employés tout au long du mois de septembre. Ces activités ont contribué à sensibiliser et à éduquer les employés de l'AEIC.
    - De plus, le Clan des loups a aidé le Navigateur de carrière pour Autochtones de l'AEIC à mener un sondage auprès des employés autochtones, en recueillant des commentaires sur les principales préoccupations et recommandations visant à renforcer le recrutement et le maintien en poste des employés autochtones.
- Dans le but d'améliorer la sécurité et l'accessibilité en milieu de travail et l'infrastructure de travail hybride dans les bureaux régionaux de l'ACIA, des examens de l'accessibilité ont été effectués à tous les emplacements. Ces examens ont mené à des améliorations telles que l'installation de dispositifs d'ouverture automatique des portes, de bureaux réglables en hauteur et de chaises ergonomiques, ce qui a amélioré les espaces de réunion hybrides et la fonctionnalité des postes de travail. Une tournée pancanadienne coordonnée a permis de réunir les fonctions d'accessibilité, de santé et sécurité au travail, de gestion des urgences et de sécurité afin de réaliser efficacement des évaluations régionales des dangers.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Le tableau 8 présente un résumé des dépenses prévues et réelles ainsi que des équivalents temps plein nécessaires pour atteindre les résultats.

Tableau 8 : Ressources requises pour les services internes de 2025-2026

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	23 087 158 $	26 686 231 $
Équivalents temps plein	150	164

L'onglet Finances de la page Infographie de l'AEIC et l'onglet Personnel de la page Infographie de l'AEIC dans InfoBase du GC offrent des renseignements complets sur les ressources financières et humaines liées à son répertoire de programmes.

Processus de risque et de conformité

Le processus de risque et de conformité (PRC) est une autoévaluation conçue pour aider les administrateurs généraux à vérifier qu'ils ont en place des contrôles et des pratiques leur permettant de s'acquitter de leurs responsabilités en vertu de la loi et de la politique du Conseil du Trésor, ainsi que de gérer efficacement les risques dans leur organisation.
En 2025-2026, l'AEIC a terminé l'autoévaluation du PRC. Les résultats indiquent que l'AEIC a démontré des pratiques et des contrôles appropriés dans plusieurs domaines et a cerné des possibilités d'améliorer les pratiques de gestion dans d'autres domaines. À la lumière de ces résultats, l'AEIC :

- renforcera le rôle de son Comité d'examen des acquisitions, mènera une planification plus rigoureuse en matière d'approvisionnement avec tous les secteurs et mettra pleinement en œuvre son cadre de gestion des approvisionnements pour appuyer une prise de décisions cohérente;
- officialisera les processus visant à améliorer la surveillance des problèmes de sécurité en améliorant le suivi et la production de rapports, la prise de décisions et les activités de conformité.
- renforcera l'exigence pour tous les employés de suivre la formation obligatoire sur la sécurité et de collaborer avec les partenaires fédéraux en matière de sécurité afin d'élargir la formation sur la sécurité propre à l'AEIC.

Marchés attribués à des entreprises autochtones

Les ministères du gouvernement du Canada doivent attribuer au moins 5 % de la valeur totale des marchés à des entreprises autochtones chaque année.

Comme le montre le tableau 9, l'AEIC a attribué 14,20 % de la valeur totale de tous les contrats à des entreprises autochtones pour l'exercice.

Tableau 9 : Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones

Indicateurs de rendement liés à l'attribution de marchés	Résultats de 2025-2026
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones (A)	533 166,93 $
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones et non autochtones (B)	3 755 491,25 $
Valeur des exceptions approuvées par l'administrateur général (C)	0,00 $
Pourcentage de marchés attribués à des entreprises autochtones [A / (B–C) × 100]	14,20 %

Remarques

Aux fins de la cible d'un minimum de 5 %, les données présentées dans ce tableau reposent sur la définition d'une « entreprise autochtone » établie par Services aux Autochtones Canada, comme étant soit :

- une entreprise dont le propriétaire-exploitant est un Aîné, un conseil de bande ou un conseil tribal;
- une entreprise inscrite au Répertoire des entreprises autochtones du gouvernement du Canada;
- une entreprise qui est inscrite à une liste d'entreprises bénéficiaires d'un traité moderne.

Le terme « marché » désigne un accord contraignant portant sur l'acquisition d'un bien, d'un service ou d'une construction, à l'exclusion des baux immobiliers. Il comprend les modifications apportées aux marchés et les marchés conclus au moyen de cartes d'achat d'une valeur supérieure à 10 000,00 $

Dans son plan ministériel de 2026-2027, l'AEIC a estimé qu'elle attribuerait 5,00 % de la valeur totale de ses marchés à des entreprises autochtones d'ici la fin de 2025-2026. L'AEIC a dépassé cette cible en attribuant 14,20 % de la valeur totale de ses marchés aux entreprises autochtones en 2025-2026. L'AEIC a dépassé sa cible en intégrant les considérations relatives à l'approvisionnement auprès des Autochtones dans ses processus de planification et de prise de décisions en matière d'approvisionnement. Les documents de réception des demandes d'approvisionnement exigent que les clients indiquent si les entreprises autochtones ont été prises en considération. Lorsqu'elles n'ont pas été prises en compte et que le travail pourrait raisonnablement être effectué par une entreprise autochtone, les spécialistes de l'approvisionnement mobilisent les clients pour explorer les possibilités et fournir des conseils sur les approches d'approvisionnement autochtone. Étant donné qu'une grande partie du travail de l'AEIC se fait en partenariat avec les communautés autochtones, les entreprises autochtones sont

régulièrement prises en compte, le cas échéant, pour appuyer un approvisionnement adapté à la culture et faire progresser les objectifs de réconciliation du gouvernement du Canada. De plus, tous les employés responsables de l'approvisionnement ont suivi la formation obligatoire sur l'approvisionnement auprès des Autochtones, ce qui renforce la capacité organisationnelle de cerner les occasions, de fournir des conseils éclairés aux clients et d'accroître la participation des Autochtones à l'approvisionnement fédéral. Collectivement, ces pratiques ont contribué à ce que l'AEIC dépasse son objectif d'approvisionnement auprès des Autochtones tout en appuyant l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard de la réconciliation économique.

L'AEIC a renforcé la participation des Autochtones à l'approvisionnement fédéral en collaborant avec les ministères clients pour élaborer des stratégies d'approvisionnement qui soutiennent les entreprises autochtones et en concevant des appels d'offres qui favorisent une participation significative des Autochtones. L'AEIC a fourni des comptes rendus aux fournisseurs autochtones afin d'améliorer la transparence et de renforcer les possibilités futures d'appel d'offres, tout en répondant aux demandes de renseignements des entreprises autochtones avec des conseils sur l'accès aux occasions d'approvisionnement du gouvernement fédéral et l'offre de services au gouvernement du Canada. L'AEIC a également continué de renforcer la capacité organisationnelle en participant à une formation dirigée par Services aux Autochtones Canada et à des discussions interministérielles pour appuyer la mise en œuvre des exigences et des pratiques exemplaires en matière d'approvisionnement auprès des Autochtones.

Dépenses et ressources humaines

Dans la présente section

- Dépenses
- Financement
- Faites saillants des états financiers
- Ressources humaines

Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses réelles et prévues du Ministère pour la période de 2023-2024 à 2028-2029.

Sommaire du rendement budgétaire

Le tableau 10 montre l'argent que l'AEIC a dépensé au cours des trois derniers exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes.

Tableau 10 : Dépenses réelles de trois exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	Budget principal des dépenses de 2025-2026	Autorisations totales pouvant être utilisées pour 2025-2026	Dépenses réelles de trois exercices (autorisations utilisées)
Évaluation d'impact	92 348 632 $	**92 267 187 $**	• 2023–2024 : 78,642,540 $ • 2024–2025 : 78,728,327 $ • 2025–2026 : 82,421,489 $
Total partiel	**92 348 632 $**	**92 267 187 $**	**239 792 355 $**
Services internes	23 087 158 $	26 686 231 $	• 2023–2024 : 18 902 276 $ • 2024–2025 : 26 058 916 $ • 2025–2026 : 26 686 231 $
Total	**115 435 790 $**	**118 953 418 $**	• 2023–2024 : 97 544 816 $ • 2024–2025 : 104 787 243 $ • 2025–2026 : 109 107 720 $

Analyse des dépenses des trois derniers exercices

Les dépenses ont augmenté de façon constante depuis l'annonce, dans l'Énoncé économique de l'automne 2022, d'un financement nouveau et renouvelé pour l'AEIC.

L'onglet Finances de la page Infographie pour l'AEIC dans InfoBase du GC fournit davantage de renseignements financiers sur les exercices précédents.

Dépenses prévues au cours des trois prochains exercices

Le tableau 11 présente les dépenses prévues de l'AEIC au cours des trois prochains exercices pour ses responsabilités essentielles et services internes.

Tableau 11 : Dépenses prévues au cours des trois prochains exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses prévues en 2026-2027	Dépenses prévues en 2027-2028	Dépenses prévues en 2028-2029
Évaluation d'impact	82 113 738 $	81 489 936 $	27 979 172 $
Total partiel	**82 113 738 $**	**81 489 936 $**	**27 979 172 $**
Services internes	27 371 246 $	27 163 312 $	9 326 391 $
Total	**109 484 984 $**	**108 653 248 $**	**37 305 563 $**

Analyse des dépenses prévues au cours des trois prochains exercices

Le tableau ci-dessus ne comprend pas les revenus provenant du recouvrement des coûts. L'AEIC a le pouvoir de recouvrer jusqu'à 8 millions de dollars en coûts par année, qui sont déduits de ses autorisations votées.

Les dépenses prévues reflètent l'harmonisation de l'AEIC avec l'examen exhaustif des dépenses annoncé dans le budget de 2025. Les dépenses prévues devraient demeurer stables au cours de la période de planification, avec une diminution en 2028-2029 en raison de l'expiration prévue du financement du programme le 31 mars 2028. Tout renouvellement de ce financement est assujetti aux décisions budgétaires futures du gouvernement et sera reflété dans les budgets et les documents budgétaires à venir.

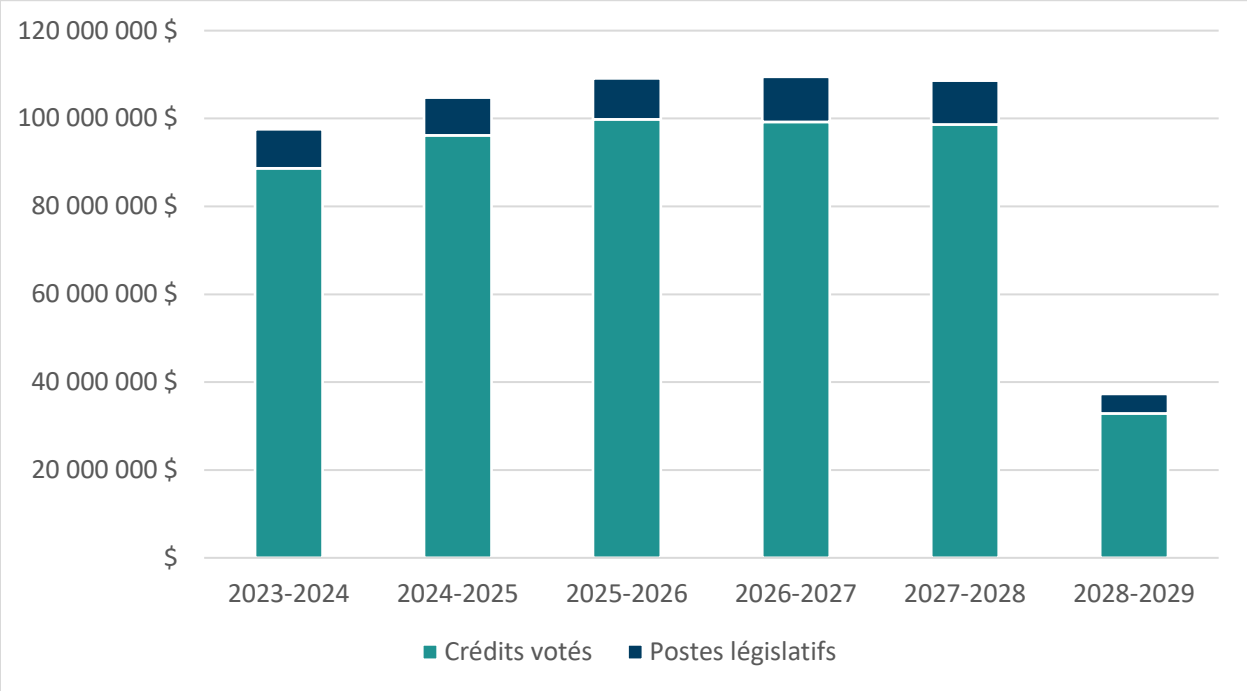
L'onglet Finances de la page Infographie pour l'AEIC dans l'InfoBase du GC fournit davantage de renseignements financiers sur les exercices précédents.

Financement

Cette section présente un aperçu du financement voté et législatif de l'AEIC pour ses responsabilités essentielles et services internes.

Le graphique 1 résume le financement voté et législatif de l'AEIC pour la période de 2022-2023 à 2027-2028.

Graphique 1 : Financement approuvé (législatif et voté) pour une période de six exercices



Version textuelle du graphique 1

Exercice	Législatif	Voté	Total
2023–2024	8 866 502 $	88 678 314 $	97 544 816 $
2024–2025	8 591 635 $	96,195 608 $	104 787 243 $
2025–2026	9 306 888 $	99 800,832 $	109 107 720 $
2026–2027	10 255 095 $	99 229 889 $	109 484 984 $
2027–2028	9 992 078 $	98 661 170 $	108 653 248 $

Exercice	Législatif	Voté	Total
2028–2029	4 442 585 $	32 862 978 $	37 305 563 $

Analyse du financement législatif et voté pour une période de six exercices

Ce graphique à barres empilées présente les dépenses prévues et réelles (votées et législatives) pour chacun des six exercices de 2023-2024 à 2028-2029. En 2023-2024, les dépenses législatives de l'AEIC s'élevaient à 8,8 millions de dollars et les dépenses votées étaient de 88,7 millions de dollars, pour un total de 97,5 millions de dollars. En 2024-2025, les dépenses législatives de l'AEIC s'élevaient à 8,6 millions de dollars et les dépenses votées étaient de 96,2 millions de dollars, pour un total de 104,8 millions de dollars. En 2025-2026, les dépenses législatives de l'AEIC s'élevaient à 9,3 millions de dollars et les dépenses votées étaient de 99,8 millions de dollars, pour un total de 109,1 millions de dollars. En 2026-2027, les dépenses législatives prévues de l'AEIC sont de 10,3 millions de dollars et les dépenses votées prévues sont de 99,2 millions de dollars, pour un total prévu de 109,5 millions de dollars. En 2027-2028, les dépenses législatives prévues de l'AEIC sont de 10 millions de dollars et les dépenses votées prévues sont de 98,7 millions de dollars, pour un total prévu de 108,7 millions de dollars. En 2028-2029, les dépenses législatives prévues de l'AEIC sont de 4,4 millions de dollars et les dépenses votées prévues sont de 32,9 millions de dollars, pour un total prévu de 37,3 millions de dollars.

Consultez les Comptes publics du Canada pour en savoir plus sur les dépenses votées et législatives de l'AEIC.

Faits saillants des états financiers

Cette section présente les états financiers (non audités) de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2026.

Le tableau 12 résume les charges et les revenus pour 2025-2026 qui affectent le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts.

Tableau 12 : État condensé des résultats (audité ou non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars 2026 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats réels de 2025-2026	Résultats prévus en 2025-2026	Différence (résultats réels moins résultats prévus)
Total des dépenses	117 762 722 $	130 315 152 $	12 552 430 $
Total des revenus	1 080 084 $	3 197 891 $	2 117 807 $
Coût de fonctionnement net avant le financement public et les transferts	116 682 638 $	127 117 261 $	10 434 623 $

Analyse des dépenses et des revenus pour 2025-2026

Les dépenses totales se sont élevées à 117,8 millions de dollars en 2025-2026, soit 12,5 millions de dollars de moins que prévu (9,6 % du total des dépenses prévues). Cet écart s'explique

principalement par des dépenses d'exploitation inférieures aux prévisions, partiellement contrebalancées par des dépenses liées aux paiements de transfert supérieures aux prévisions.

Les dépenses d'exploitation ont été inférieures de 15,9 millions de dollars aux niveaux prévus. Au début de l'exercice financier, pendant la prorogation du Parlement, l'AEIC a fait preuve d'une gestion financière prudente en contrôlant rigoureusement les dépenses discrétionnaires, ce qui a permis de maintenir les dépenses d'exploitation en dessous des niveaux prévus. Par la suite, le budget 2025 a annoncé l'examen exhaustif des dépenses, établissant une approche progressive sur trois ans visant à réduire les dépenses à compter de 2026-2027. En réponse, l'AEIC a modéré le rythme de la croissance prévue, soutenue par le financement approuvé dans l'Énoncé économique de l'automne de 2022. La combinaison d'une gestion prudente des dépenses au début de l'exercice financier et des mesures prises en réponse à l'examen exhaustif des dépenses a créé une marge de manœuvre au sein des ressources existantes de l'AEIC, lui permettant de répondre aux priorités émergentes tout en se préparant à mettre en œuvre les réductions de dépenses par étapes.

Les dépenses liées aux paiements de transfert ont dépassé les prévisions de 3,4 millions de dollars. La marge de manœuvre obtenue grâce à la réduction des dépenses d'exploitation a permis à l'AEIC de réaffecter des ressources existantes à son Programme d'aide financière aux participants afin de répondre aux besoins de financement accrus découlant de l'initiative du gouvernement du Canada visant à accélérer les délais des évaluations d'impact. Cela a permis de garantir que les participants autochtones continuent de recevoir un financement en temps opportun pour soutenir leur participation aux évaluations d'impact.

Les revenus liés au recouvrement des coûts pour l'exercice se sont élevés à 1,1 million de dollars, alors que les revenus prévus s'élevaient à 3,2 millions de dollars. Cet écart s'explique en grande partie par le nombre moins élevé que prévu de projets désignés nécessitant une évaluation par la Commission d'examen. Les revenus varient et fluctuent en fonction du calendrier, du nombre et de la complexité des projets faisant l'objet d'une évaluation.

Les renseignements sur les résultats prévus pour 2025-2026 proviennent des États des résultats prospectifs et notes de 2025-2026.

Le tableau 13 résume les charges et les revenus réels et montre le coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts.

Tableau 13 : État condensé des résultats (audités ou non audités) pour 2024-2025 et 2025-2026 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats réels de 2025-2026	Résultats réels de 2024-2025	Différence (2025-2026 moins 2024-2025)
Total des dépenses	117 762 722 $	114 235 785 $	3 526 937 $
Total des revenus	1 080 084 $	125 394 $	954 690 $
Coût de fonctionnement net avant le financement public et les transferts	116 682 638 $	114 110 391 $	2 572 247 $

Analyse des différences de dépenses et de revenus entre 2024-2025 et 2025-2026

Les dépenses totales ont augmenté de 3,6 millions de dollars (soit 3,1 % du total des dépenses réelles de l'exercice précédent) en 2025-2026 par rapport à l'exercice précédent. Cet écart d'une année sur l'autre reflète des variations tant au niveau des dépenses d'exploitation que des dépenses liées aux paiements de transfert.

Les charges d'exploitation sont restées relativement stables par rapport à l'exercice 2024-2025. Les charges salariales et les avantages sociaux ont augmenté de 3,4 millions de dollars (soit 4,6 % des charges salariales et des avantages sociaux réels de l'exercice précédent), ce qui s'explique par la prise en compte des coûts salariaux sur une année complète pour les postes pourvus au cours de l'exercice précédent, ainsi que par la hausse des taux de rémunération, l'augmentation des coûts liés aux avantages sociaux et les indemnités de cessation d'emploi. Cette augmentation a été en grande partie contrebalancée par un recouvrement de 1,1 million de dollars au titre des réclamations, des litiges, des jugements et autres règlements, ainsi que par une diminution de 1,9 million de dollars des autres charges d'exploitation, cette dernière reflétant les efforts déployés par l'AEIC pour réorienter ses activités afin de soutenir les objectifs de réduction des dépenses du gouvernement du Canada.

Les charges liées aux paiements de transfert ont augmenté de 3,2 millions de dollars par rapport à l'exercice 2024-2025. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des dépenses dans le cadre des programmes de subventions et de contributions de l'AEIC, notamment le Programme d'aide financière aux participants et le Programme de soutien des capacités autochtones, en réponse aux besoins de financement accrus découlant de l'initiative du gouvernement du Canada visant à accélérer les délais d'évaluation d'impact.

L'AEIC est habilitée à recouvrer auprès des promoteurs les frais liés aux évaluations effectuées par les Commissions d'examen. Le moment de la perception de ces recettes varie et dépend du calendrier, du nombre et de la complexité des projets faisant l'objet d'une évaluation.

Le tableau 14 fournit un court résumé des montants que le Ministère doit rembourser ou doit dépenser (passif) et de ses ressources disponibles (actif), ce qui aide à déterminer la capacité du Ministère à mettre en œuvre des programmes et des services.

Tableau 14 : État condensé de la situation financière (non audité) au 31 mars 2026 (en dollars (dollars)

Renseignements financiers	Exercice en cours (2025-2026)	Exercice précédent (2024-2025)	Différence (2025-2026 moins 2024-2025)
Total des passifs nets	20 747 202 $	16 450 655 $	4 296 547 $
Total des actifs financiers nets	12 719 344 $	7 242 650 $	5 476 694 $
Dette nette du Ministère	- 8 027 858 $	- 9 208 005 $	1 180 147 $
Total des actifs non financiers	2 267 468 $	1 437 422 $	830 026 $
Situation financière nette du ministère	- 5 760 390 $	- 7 770 563 $	2 010 173 $

Analyse du passif et de l'actif du Ministère depuis le dernier exercice

Le total du passif a augmenté de 4,3 millions de dollars, principalement en raison d'une hausse de 5,8 millions de dollars des créditeurs et charges à payer, qui a été en grande partie contrebalancée par une diminution de 1,4 million de dollars de la provision pour passifs éventuels. Le total des actifs financiers nets a augmenté de 5,5 millions de dollars, en raison d'une hausse de 4,5 millions de dollars du montant à recevoir du Fonds du revenu consolidé et d'une augmentation de 1,0 million de dollars des créances et des avances disponibles pour acquitter les passifs de l'AEIC. Ces variations ont entraîné une diminution de 1,2 million de dollars de la dette nette de l'AEIC, tandis que les actifs non financiers, composés d'immobilisations corporelles, ont augmenté de 0,8 million de dollars. Par conséquent, en 2025-2026, la situation financière nette de l'AEIC s'est améliorée de 2,0 millions de dollars par rapport à 2024-2025 pour s'établir à -5,8 millions de dollars.

Ressources humaines

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues du Ministère pour la période de 2023-2024 à 2028-2029.

Le tableau 15 présente un résumé des ressources humaines, en équivalents temps plein, qui sont associées aux responsabilités essentielles et aux services internes de l'AEIC pour les trois exercices précédents.

Tableau 15 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes au cours des trois exercices précédents

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels en 2023-2024	Équivalents temps plein réels en 2024-2025	Équivalents temps plein réels en 2025-2026
Évaluation d'impact	401	427	408
Total partiel	**401**	**427**	**408**
Services internes	107	140	164
Total	**508**	**567**	**572**

Analyse des ressources humaines des trois derniers exercices

Le nombre d'équivalents temps plein de l'AEIC a constamment augmenté en raison du financement reçu dans le cadre de l'Énoncé économique de l'automne de 2022. L'AEIC a utilisé 572 équivalents temps plein en 2025-2026.

Le tableau 16 présente les équivalents temps plein prévus pour les responsabilités essentielles et les services internes de l'AEIC au cours des trois prochains exercices. Les ressources humaines pour l'exercice en cours sont prévues en fonction des données de l'exercice à ce jour.

Tableau 16 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes des trois prochains exercices

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein prévus en 2026-2027	Équivalents temps plein prévus en 2027-2028	Équivalents temps plein prévus en 2028-2029
Évaluation d'impact	413	402	145
Total partiel	**413**	**402**	**145**
Services internes	166	162	58
Total	**579**	**564**	**203**

Analyse des ressources humaines pour les trois prochains exercices

Les niveaux d'équivalents temps plein (ETP) ont été finalisés conformément à l'examen exhaustif des dépenses annoncé dans le budget de 2025. L'AEIC a atteint son effectif maximal d'ETP, et les niveaux de dotation devraient demeurer relativement stables au cours des deux prochaines années. La diminution prévue en 2028-2029 reflète l'expiration du financement à durée limitée le 31 mars 2028. Tout renouvellement de ce financement est assujetti aux décisions budgétaires futures du gouvernement et sera reflété dans les budgets et les documents budgétaires subséquents de l'AEIC.

Consultez les Comptes publics du Canada pour obtenir de plus amples renseignements sur les dépenses votées et législatives de l'AEIC.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web de l'AEIC :

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- Analyse comparative entre les sexes Plus
- Initiatives horizontales
- Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes
- Efficacité de la réglementation et de la délivrance des permis pour les projets de croissance propre

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque exercice des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le Rapport sur les dépenses fiscales fédérales. Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'Analyse comparative entre les sexes Plus liés aux dépenses fiscales.

Renseignements ministériels

Profil du ministère

Ministre de tutelle : L'honorable Julie Dabrusin, P.C., députée, ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature

Administrateur général : Terence Hubbard, président

Portefeuille ministériel : Environnement

Instrument(s) habilitant(s) : *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* et *Loi sur l'évaluation d'impact*

Année de constitution ou de création : 1994

Autres : La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* (LCEE 2012) a été appuyée par trois règlements, soit le *Règlement sur les activités concrètes*, le *Règlement sur les*

renseignements à inclure dans la description d'un projet désigné et le *Règlement sur le recouvrement des frais*.

La *Loi sur l'évaluation d'impact* est appuyée par quatre règlements et un arrêté ministériel, soit le *Règlement sur les activités concrètes*, le *Règlement sur les renseignements et la gestion des délais*, le *Règlement sur le recouvrement des frais* (suite de la LCEE 2012), le *Règlement visant des activités concrètes exclues (puits d'exploration au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador)* et l'Arrêté désignant des catégories de projets. L'AEIC appuie son président en sa qualité d'administrateur fédéral en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois.

Coordonnées du ministère

Adresse : Agence d'évaluation d'impact du Canada

Place Bell Canada, 160, rue Elgin, 22e étage

Ottawa (Ontario) K1A 0H3 Canada

Téléphone : 613-957-0700

ATS : 1-866-582-1884

Téléc. : 613-957-0862

Courriel : information@iaac-aeic.gc.ca

Site Web : https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact.html

Définitions

analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) (gender-based analysis Plus [GBA Plus])

Outil analytique qui aide à comprendre les répercussions des politiques, des programmes et des initiatives sur différentes personnes. Le fait d'appliquer l'ACS Plus aux politiques, aux programmes et à d'autres initiatives permet de déterminer les différents besoins des personnes touchées, les façons de faire preuve de davantage d'inclusion et d'adaptation ainsi que les méthodes permettant de cerner et de réduire tout obstacle à l'accès ou au bénéfice de l'initiative. L'ACS Plus va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte d'autres facteurs, comme l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, le statut économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (target)

Objectif quantitatif ou qualitatif et mesurable qu'un ministère, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des ministères ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, d'investissements et d'avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le Budget principal des dépenses. Les ministères sont responsables de déterminer les dépenses prévues et doivent être en mesure de justifier les données financières présentées dans leur plan ministériel et rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement au moyen d'une loi de crédits. Le crédit énonce également les conditions régissant les dépenses..

entreprise autochtone (Indigenous business)

Les exigences relatives à la vérification des entreprises autochtones aux fins du rapport sur les résultats ministériels sont présentées sur le site Web de Services aux Autochtones Canada (Cible minimale obligatoire de 5 % d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones).

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne dans un budget ministériel. Le calcul d'un équivalent temps plein correspond au nombre d'heures de travail d'un employé ou d'une employée divisé par le nombre d'heures d'une semaine de travail à temps plein d'un employeur. Par exemple, une personne qui travaille 20 heures pendant une semaine de travail normale de 40 heures représente un équivalent temps plein de 0,5.

indicateur de rendement (performance indicator)

Mesure qualitative ou quantitative pour évaluer les progrès réalisés en vue d'atteindre un résultat au niveau d'un ministère ou d'un programme, ou les extrants ou résultats attendus d'un programme, d'une politique ou d'une initiative.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Mesure quantitative ou qualitative pour évaluer les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Programme, projet ou autre initiative amenant deux ministères fédéraux ou plus à recevoir du financement pour travailler en collaboration à un résultat commun habituellement lié à une priorité gouvernementale et que les ministres y participant conviennent de désigner horizontal. Des exigences particulières en matière de rapports doivent être respectées, notamment l'exigence selon laquelle le ministère responsable doit rendre compte des dépenses et des résultats communs.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment un ministère entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des activités prévues et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires au cours d'une période de trois exercices. Les plans ministériels sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorité ministérielle (departmental priority)

Activité, plan ou projet sur lequel un ministère met l'accent et dont il rendra compte au cours d'une période de planification particulière. Il s'agit de ce qui importe le plus ou ce qui doit être réalisé en premier en vue d'atteindre les résultats ministériels attendus.

priorités gouvernementales (government priorities)

Aux fins du rapport sur les résultats ministériels 2025-2026, les priorités du gouvernement sont les thèmes généraux qui définissent le programme du gouvernement comme il a été annoncé dans le discours du Trône de 2025.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de service.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport qui présente les réalisations d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'un ministère a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que le ministère souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été dégagées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et des ressources qui contribuent à l'exercice des responsabilités essentielles du ministère et à l'atteinte de ses résultats.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les résultats ministériels énumérés pour une responsabilité essentielle correspondent aux résultats que le ministère cherche à obtenir ou sur lesquels il souhaite exercer une influence.

résultat (result)

Un résultat ou un extrant lié aux activités d'un ministère ou liées à une politique, un programme ou une initiative.

résultat ministériel (departmental result)

Résultat général lié aux responsabilités essentielles d'un ministère.